



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

AGENCE URBAINE DE KENITRA-SIDI KACEM-SIDI SLIMANE



CHARTRE ARCHITECTURALE URBANISTIQUE ET PAYSAGÈRE

DE LA VILLE DE SIDI SLIMANE

Rapport final

Janvier 2018

CONCEPT
F&M

MOULINE, M.S EL KHADDARI, A
ARCHITECTES URBANISTES

An aerial, grayscale photograph of a busy city street intersection in Sidi Slimane, Algeria. The street is lined with buildings, including a prominent white building with a sign that reads "ECOLE EL HASSANIA". The street is filled with cars, a truck, and pedestrians. A large, stylized blue text overlay is centered over the image, reading "CHARTRE ARCHITECTURALE URBANISTIQUE ET PAYSAGERE DE LA VILLE DE SIDI SLIMANE".

CHARTRE ARCHITECTURALE URBANISTIQUE ET PAYSAGERE DE LA VILLE DE SIDI SLIMANE

M A I R E M A I R E M A I R E M A I R E M A I R E M A I R E

PREAMBULE 5

LE VOLET URBANISTIQUE

LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES URBANISTIQUES 0000

LES FICHES DES ACTIONS ET D'ENCADREMENT URBANISTIQUE 0000

LES ORIENTATIONS URBANISTIQUES 0000

LES RECOMMANDATIONS URBANISTIQUES 0400

LE VOLET ARCHITECTURAL

LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES 0000

LES FICHES D'ORIENTATION ET D'ENCADREMENT ARCHITECTURALES 0000

LES ORIENTATIONS ET RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES 0200

LE VOLET PAYSAGER

LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES PAYSAGERES 0740

LES FICHES D'ORIENTATION ET D'ENCADREMENT PAYSAGERS 0750

LES ORIENTATIONS ET RECOMMANDATIONS PAYSAGERES 1050

PREAMBULE

La charte architecturale Urbanistique et paysagère de Sidi Slimane est un référentiel, qui engage la ville et ses habitants dans un projet d'amélioration et de respect du cadre de vie. Elle constitue un pilier fondamental pour compléter l'arsenal juridique et technique indispensable pour maîtriser le développement du cadre bâti et du paysage urbain.

Elle va permettre en même temps de pourvoir cette ville d'un environnement idéal où toutes les fonctions urbaines s'exerceront harmonieusement et d'un cachet architectural répondant aux spécificités locales.

Il est à rappeler que dans une première phase le travail d'analyse et de diagnostic a permis de relater à travers une analyse des éléments du cadre bâti, des espaces publics et du paysage les principaux traits de l'identité de la ville de Sidi Slimane et de mettre en exergue ses caractéristiques naturelles. De même, et dans un autre volet, le diagnostic a touché les mécanismes de production et de gestion du patrimoine architectural, urbain et du paysage à travers l'analyse des processus de production du cadre bâti, des espaces publics et du paysage, les dispositions du plan d'aménagement de la ville, la configuration spatiale et les caractéristiques architecturales du cadre bâti existant.

Dans ce qui suit nous présentons une synthèse générale qui précise les principales caractéristiques architecturales, urbanistiques et paysagère de la ville, cette synthèse sur les différents aspects doit aboutir à un ensemble d'orientations de la charte de la ville de Sidi Slimane qui seront présentées et illustrées sous forme de fiches d'orientation et d'encadrement.



CHARTRE ARCHITECTURALE

URBANISTIQUE ET PAYSAGERE

DE LA VILLE DE SIDI SLIMANE



VOLET URBANISTIQUE

Les caractéristiques urbanistiques de Sidi Slimane sont en fait les conséquences directes de son développement urbain marqué par deux étapes essentielles de son histoire à savoir, la période coloniale avec la création du village par les colons et l'implantation des anciens quartiers, la période postcoloniale avec une urbanisation tentaculaire avec des zones d'habitat non structuré le long de la route nationale, et sur les rives de Oued Beht.

Actuellement, ces deux caractéristiques identifiées au niveau urbanistique pour la ville de Sidi Slimane relèvent les problèmes suivants :

- Oued Beht qui auparavant constituait un centre d'intérêt au niveau de l'agglomération est ressenti aujourd'hui comme une barrière séparant les deux rives.
- La route nationale N° 4 qui constituait un passage de desserte devient pour la ville l'épine dorsale pour son développement spatial. Malheureusement son hégémonie sur le reste de l'armature urbaine affecte le niveau d'équipement en voiries pour une grande partie de la ville.

Concernant les espaces publics, La ville de Sidi Slimane compte un ensemble d'espaces, dont les espaces réservés à la circulation ou la mobilité, ces espaces représentent presque la totalité des espaces publics dans le territoire de la municipalité, et constituent un enjeu dominant pour la qualité de vie des habitants de la ville, et qui nécessitent des actions urgentes et des interventions d'aménagement, de requalification et d'entretien.

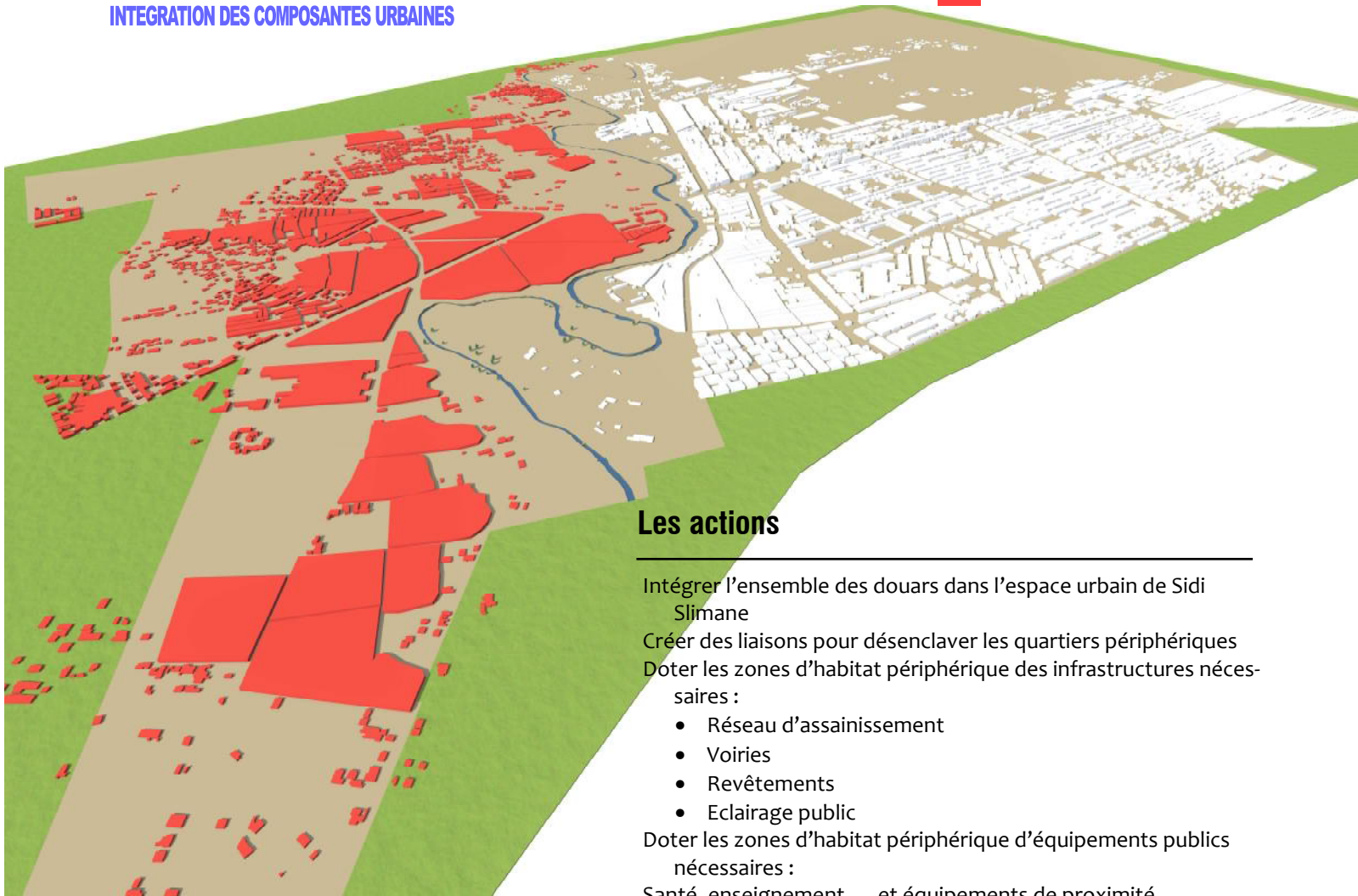
A Sidi Slimane on assiste à un phénomène de développement d'activités commerciales, qui s'accompagne le plus souvent d'une importante occupation de la rue, sous diverses formes ambulantes et sédentaires, temporaires et permanentes. Cette présence en fait aujourd'hui un élément incontournable de la description du paysage urbain de la ville.

Ces activités sont souvent présentées, et apparaissent parfois, comme étant dans les rues une des principales sources d'encombrement. Aussi les terrasses des cafés occupent l'espace public, elles occupent une partie du trottoir sans autorisation d'occupation du domaine public. Souvent elles sont liées aux espaces intérieurs.

La fonction des voiries à Sidi Slimane est limitée au déplacement, avec tous ses modes : voitures, deux roues, individuelles, et transports en commun, la place du piéton de tout âge, ainsi que des personnes handicapées ou à mobilité réduite est absente dans cet espace.

La fonction de la circulation est marquée par la présence de deux axes importants, la nationale N 4 qui traverse la ville de l'Ouest à l'Est, et la route régionale 409, ces deux voies de pénétrations qui assurent l'accessibilité de la ville de Sidi Slimane est la liaison au réseau régional, sont les plus encombrées, vu le rôle déterminant qu'elles jouent dans le trafic de biens et de personnes à l'échelle régionale.

Le reste du réseau de voirie à Sidi Slimane est caractérisé par une répartition spatiale non uniforme et, un état qui contribue à l'aggravation des problèmes d'assainissement liquide, des problèmes de pollution ainsi que les nuisances sonores, surtout dans les quartiers périphériques.



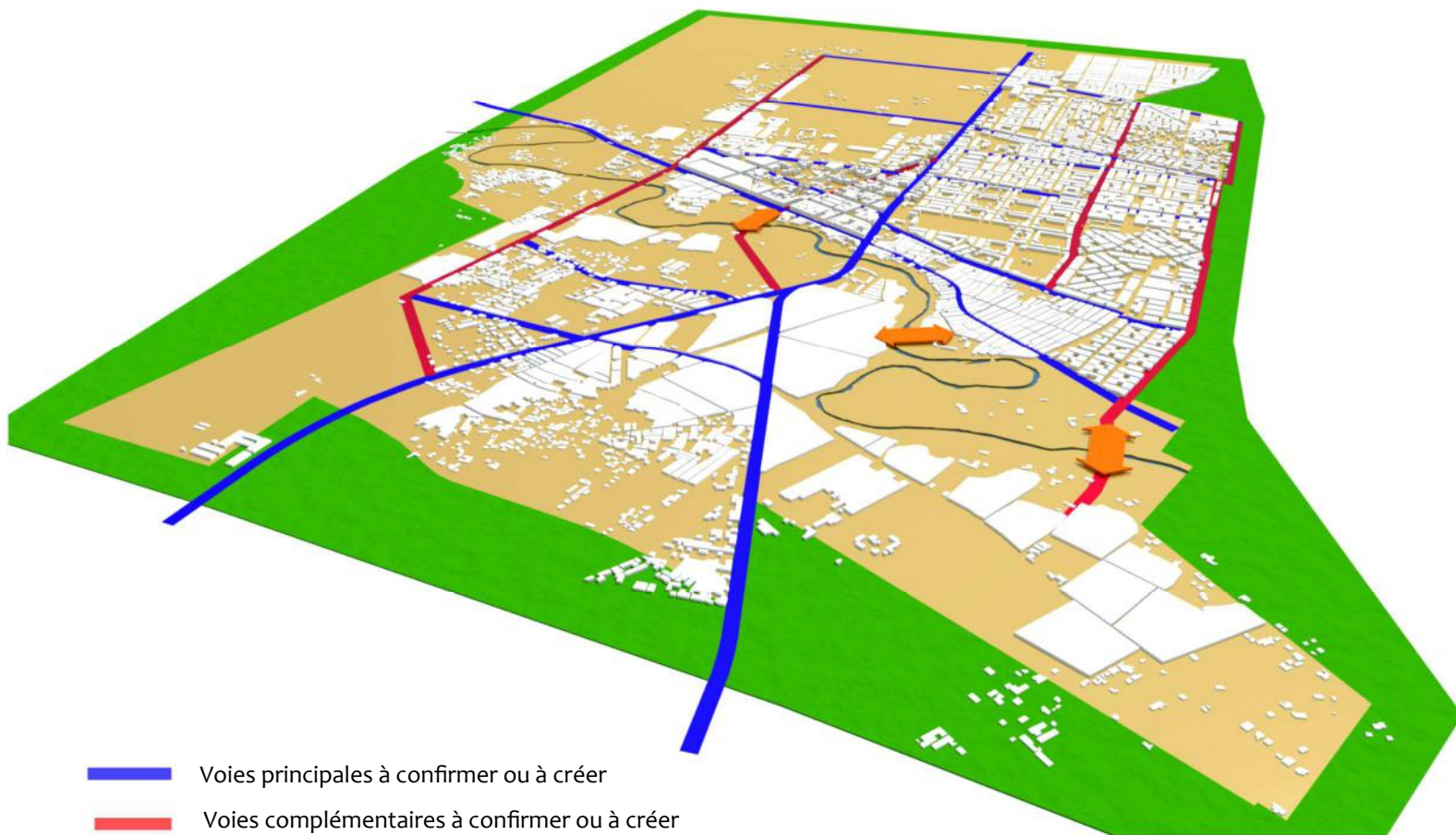
Les actions




-
- Intégrer l'ensemble des douars dans l'espace urbain de Sidi Slimane
Créer des liaisons pour désenclaver les quartiers périphériques
Doter les zones d'habitat périphérique des infrastructures nécessaires :
- Réseau d'assainissement
 - Voiries
 - Revêtements
 - Eclairage public
- Doter les zones d'habitat périphérique d'équipements publics nécessaires :
Santé, enseignement... et équipements de proximité,
-

Les acteurs et leurs rôles

La Province et la Municipalité de Sidi Slimane :

- Etablissement d'un plan d'action à court ,moyen et long termes,
- Programmation de budgets pour les opérations de restructuration et d'intégration des quartiers périphériques,



-  Voies principales à confirmer ou à créer
-  Voies complémentaires à confirmer ou à créer
-  Liaisons entre les rives d'Oued Beht à Créer

Les actions

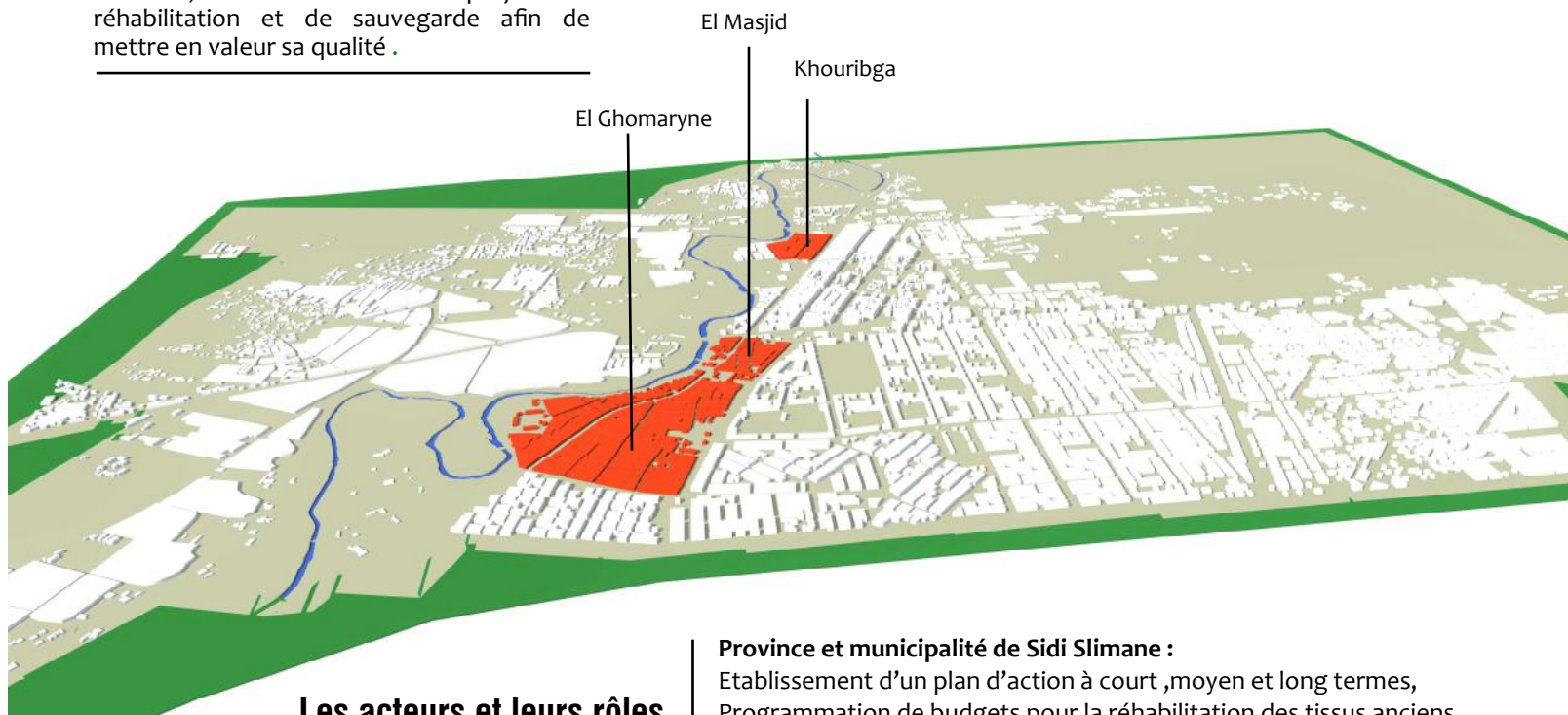
- Plusieurs voies transversales à l'avenue Hassan II doivent être confirmées ou créées de sorte à favoriser les relations entre les deux rives de la ville.
- Des voies structurantes complémentaires à la RN N°4 doivent être confirmées ou créées afin d'assurer la traversée de la ville, et les relations directes entre les quartiers.
- La création de liaisons pour désenclaver les quartiers périphériques.
- La liaison entre les deux rives d'Oued Beht doit être améliorée par la projection d'autres ponts ,

ACTIONS URBANISTIQUES GÉNÉRALES SAUVEGARDE ET PROTECTION DU TISSU ANCIEN

Les constructions anciennes constituent un patrimoine urbanistique et architectural qui contribue à donner son identité à la ville. Il convient de les préserver, et d'envisager leur restauration en respectant les différents éléments qui fondent leur particularité. Pour cela il faut pouvoir reconnaître ces différents éléments : matériaux, textures, couleurs, ...



Le tissu ancien constitué des quartiers Hay El Masjid, Khouribga et El Ghomaryne, doit bénéficier d'un intérêt particulier en ce qui concerne la mise en valeur et la sauvegarde de l'identité et de l'histoire de la ville, ce secteur ancien de la ville doit être classé, et bénéficier d'un projet de réhabilitation et de sauvegarde afin de mettre en valeur sa qualité.



Les acteurs et leurs rôles

Province et municipalité de Sidi Slimane :

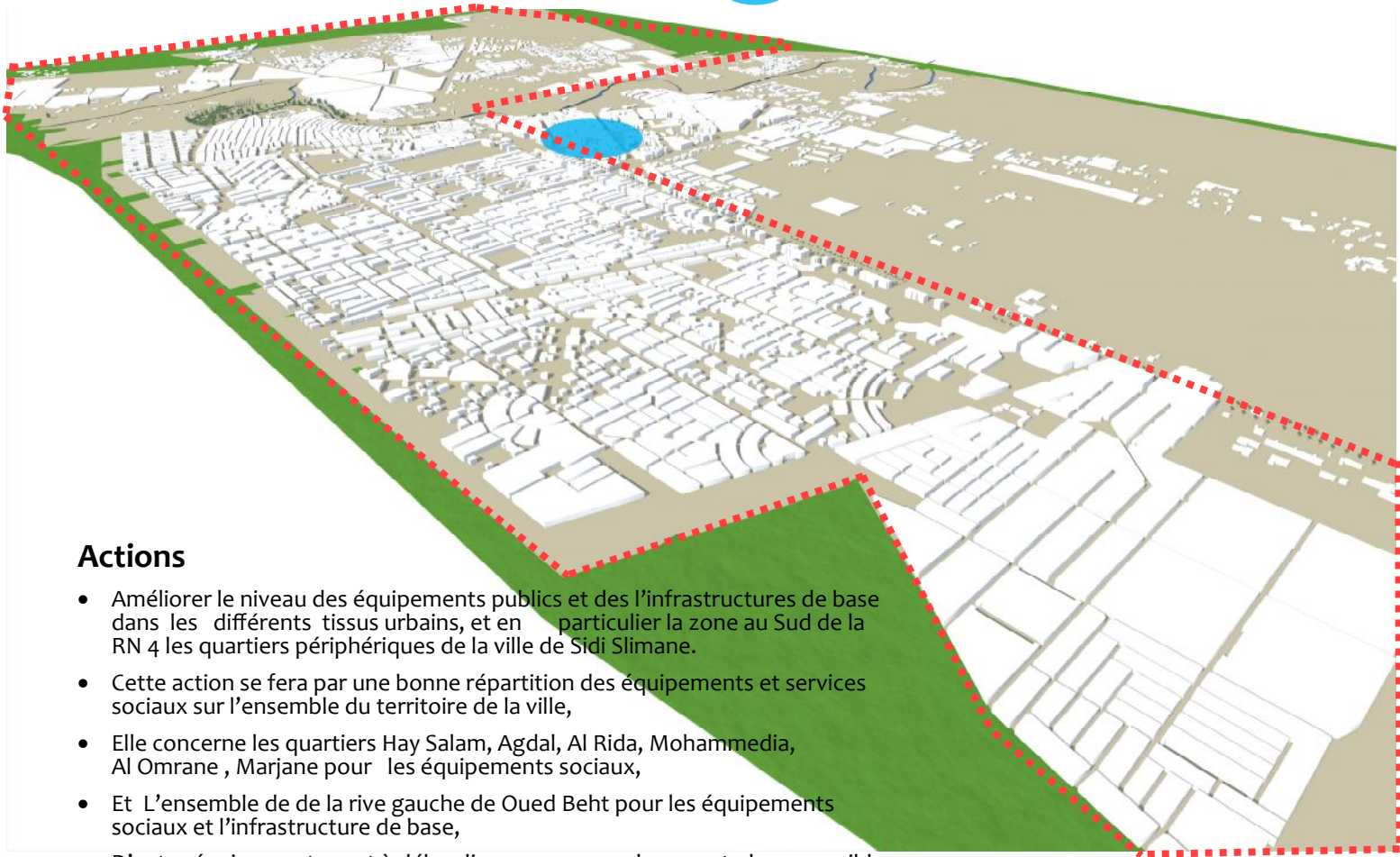
Etablissement d'un plan d'action à court, moyen et long termes,
Programmation de budgets pour la réhabilitation des tissus anciens,

Ministère de la culture :

Coordination assistance et suivi des travaux de réhabilitation,



Zones concernées par l'amélioration du niveau des équipements publics et des infrastructures
Gare ferroviaire à délocaliser



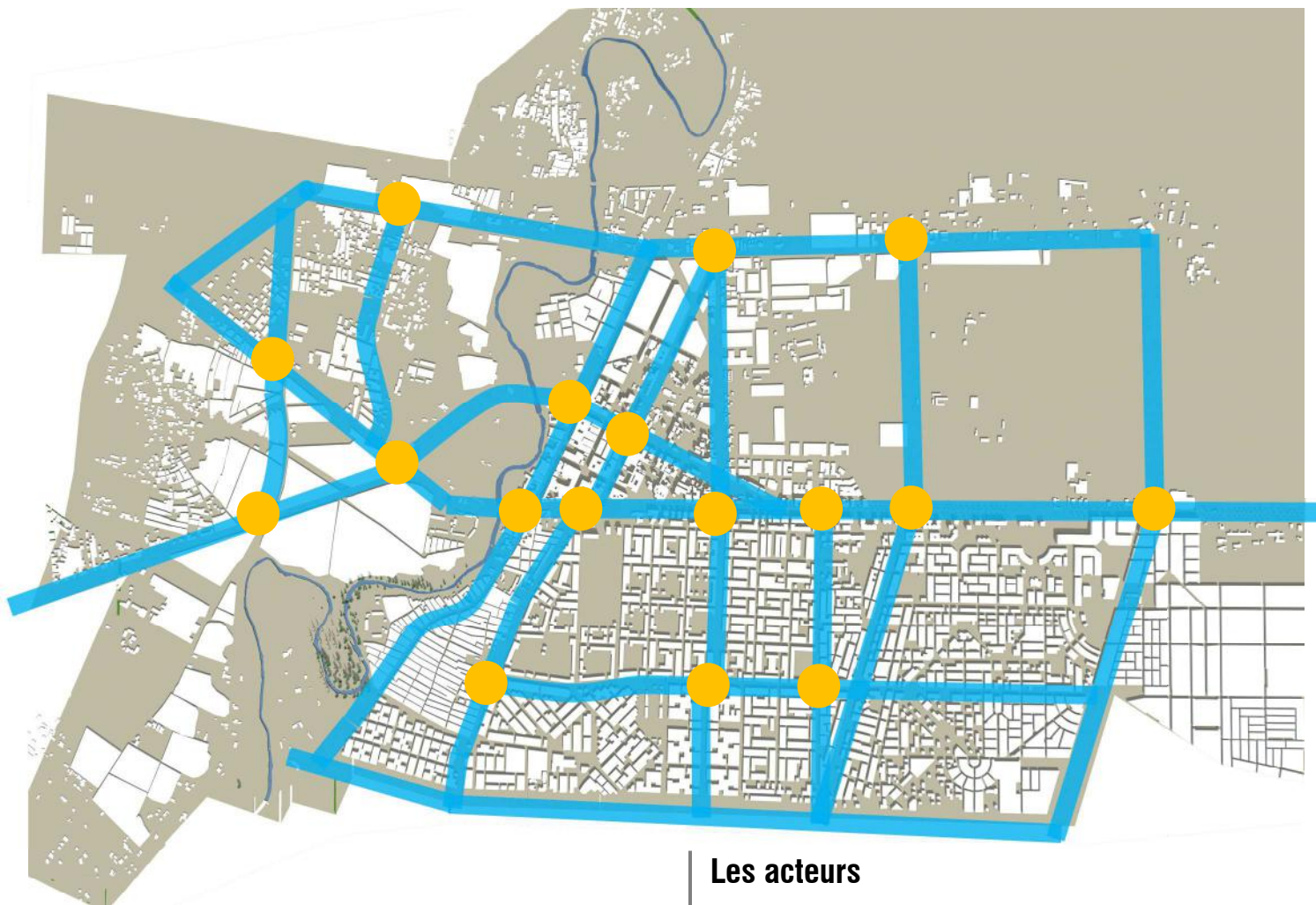
Actions

- Améliorer le niveau des équipements publics et des infrastructures de base dans les différents tissus urbains, et en particulier la zone au Sud de la RN 4 les quartiers périphériques de la ville de Sidi Slimane.
- Cette action se fera par une bonne répartition des équipements et services sociaux sur l'ensemble du territoire de la ville,
- Elle concerne les quartiers Hay Salam, Agdal, Al Rida, Mohammedia, Al Omrane, Marjane pour les équipements sociaux,
- Et l'ensemble de la rive gauche de Oued Beht pour les équipements sociaux et l'infrastructure de base,
- D'autres équipements sont à délocaliser vers un emplacement plus accessible comme la gare ferroviaire de Sidi Slimane,

Les acteurs

La Province et la Municipalité de Sidi Slimane :

- Estimation des besoins et programmation de budgets pour la création d'équipements publics,
 - Régler les problèmes fonciers pour la création et l'implantation des équipements publics, aux et l'infrastructure de base,
 - D'autres équipements sont à délocaliser vers un emplacement plus accessible comme la gare ferroviaire de Sidi Slimane,
- Départements ministériels :
- Programmation d'équipements publics dans le cadre du plan d'aménagement,



Les actions

- Améliorer les percées visuelles sur les équipements publics et tout particulièrement vers ceux ayant une valeur symbolique,
- Placer les équipements publics sur les artères principales, et sur les croisements et les coins des rues, pour faciliter leur repérage.

Les acteurs

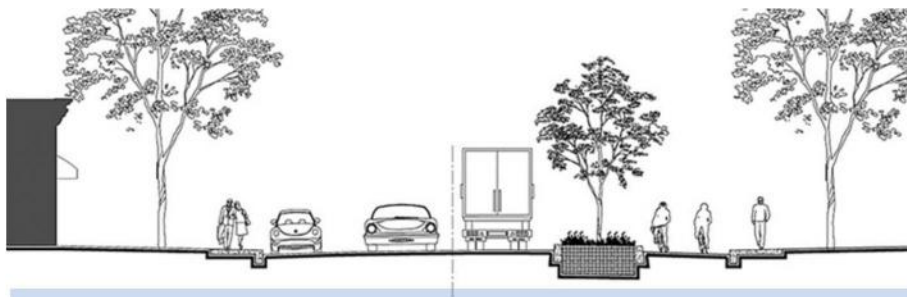
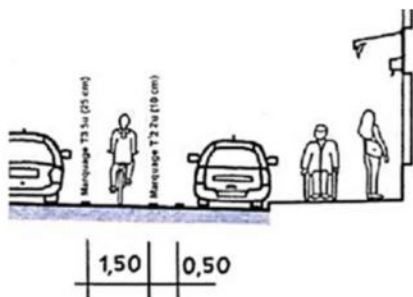
Municipalité de Sidi Slimane :

- Estimation des besoins et programmation de budgets pour la création d'équipements sociaux et publics.
- Réserver des emplacements pour l'implantation des équipements publics,

Les promoteurs privés et les lotisseurs :

- Réalisation des équipements de proximité dans les lotissements

AMENAGEMENT DES VOIRIES MISE A NIVEAU DES VOIRIES



Les voiries à Sidi Slimane sont classées en trois catégories : voies structurantes il s'agit des grandes artères à Sidi Slimane de 30 ou 40 m et en particulier l'avenue Hassan II, l'aménagement proposé doit intégrer des pistes cyclables de 1.5m à 2.00m de part et d'autre de la voie automobile, cette piste doit apporter confort et sécurité aux usagers des deux roues, elle doit être séparée de la chaussée routière, et protégée contre le stationnement ou l'arrêt des véhicules motorisés.

Dans les voiries secondaires le passage des deux roues est protégé par une bande cyclable avec une largeur de 1.5m à partir des trottoirs, il est souhaitable de réserver une sur-largeur de 0.50m dans les zones de stationnement,

• La largeur

Garantir une largeur de cheminement libre aux piétons et particulièrement aux personnes à mobilité réduite, personnes encombrées, etc., soit • : $\geq 1,80$ m, 1,40 m toléré sur courte distance toujours $> 0,90$ m.

• La pente et le profil en long

Les cheminements doivent être de préférence horizontaux cependant lorsqu'une pente est nécessaire pour franchir une dénivellation, elle est inférieure à 5 %.

• Lorsqu'elle dépasse 4 % :

Un palier de repos doit être aménagé en haut et en bas de chaque plan incliné et tous les 10 mètres en cheminement continu.

Les paliers de repos sont horizontaux et ménagent un espace rectangulaire de 1,20 m par 1,40 m, hors obstacle éventuel et ils sont aménagés à chaque bifurcation du cheminement

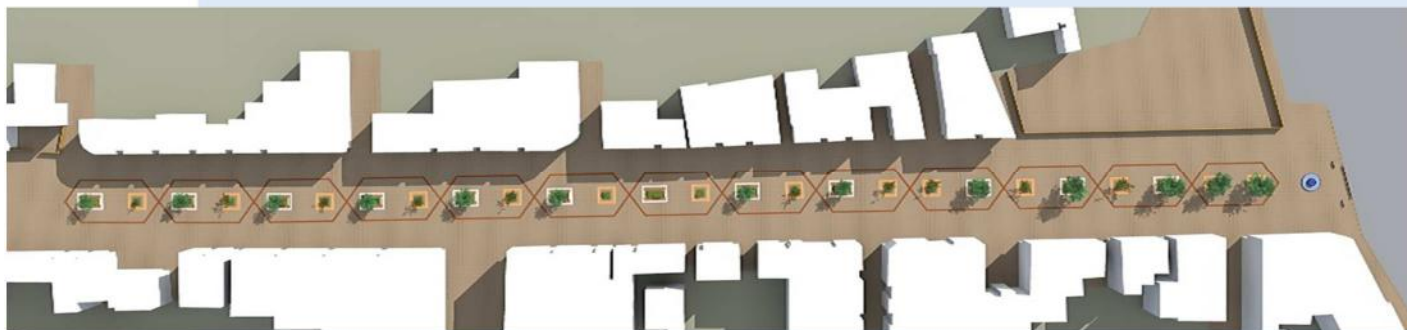
Un garde-corps permettant de prendre appui est obligatoire le long de toute rupture de niveau de plus de 0,40 m de hauteur. En cas de rupture de niveau il est souhaitable de mettre en place une bordure chasse roue de 5 centimètres de haut

Les ressauts ne doivent pas dépasser 2 cm de hauteur et le bord doit être arrondi ou chanfreiné.





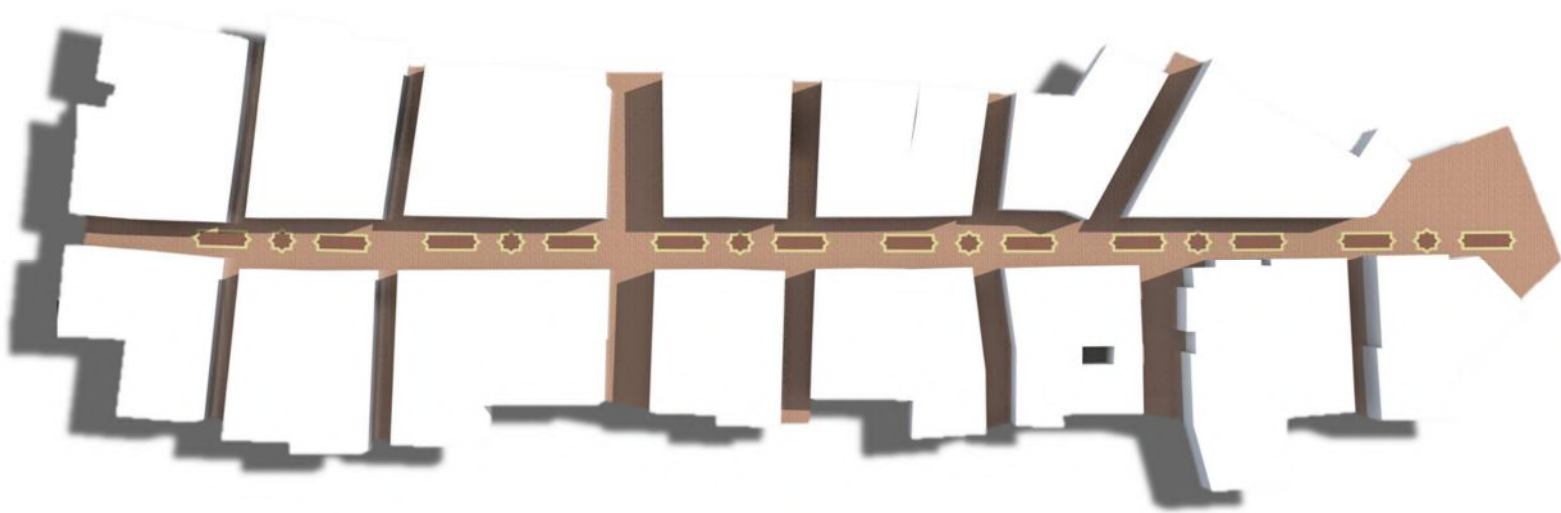
Aménagement de l'avenue Mohammed V en espace piéton



Vue en plan de l'aménagement de l'avenue Mohammed V

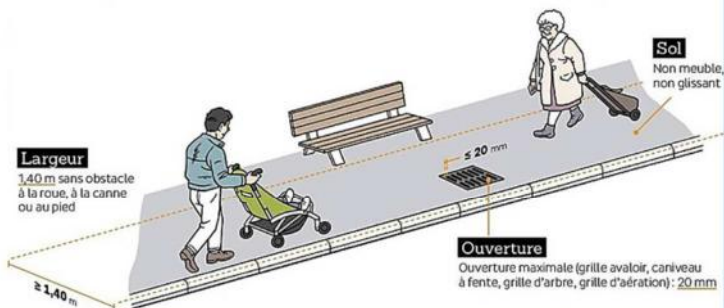


Aménagement et revêtement de la voirie du quartier El Ghomaryne



Plan d'aménagement d'une rue au quartier El Ghomaryne

AMENAGEMENT DES VOIRIES MISE A NIVEAU DES VOIRIES



Abaissements de trottoir et bateau

Passage piétons :

- Hauteur des abaissements ≤ 2 cm,
- Bord arrondi (2 à 4 cm possibles si chanfrein à 1/3)

Largeur de l'abaissement $\geq 1,20$ m :

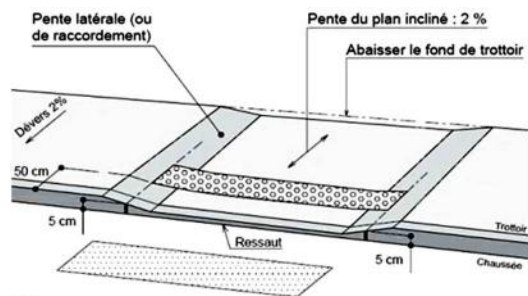
- Elle doit permettre le passage d'un fauteuil roulant mais interdire la montée d'un véhicule.

Abaissement du trottoir : pente

- Accès frontal $\leq 5\%$ recommandé
- Rampants $\leq 12\%$ si passage horizontal en arrière du bateau suffisant (1,20 m) dans le sens longitudinal du trottoir, sinon $\leq 5\%$ recommandé.

Les implantations des abaissements de trottoirs et les passages protégés doivent être au droit du cheminement.

Les abaissements de trottoir relatifs à une traversée doivent toujours être situés en vis-à-vis.



Abaissement de trottoir

Traitement et revêtement des sols

Les revêtements du sol dans les espaces publics sont du ressort du service de la voirie de la municipalité de Sidi Slimane, aucune intervention n'est tolérée en termes de revêtements et de traitement des sols.

Pour la qualité des revêtements des cheminements, il faut respecter les éléments suivants :

- Les sols et les revêtements de sols des cheminements doivent être non meublés, non glissants, non occupés, et ne doivent pas présenter d'obstacle à la roue, à la canne ou au pied. Le cheminement doit être le plus court et le plus direct possible, avec une bonne évacuation des eaux de pluie.
- Le revêtement de sol ne doit pas présenter de ressauts ou d'accident de surface (creux ou aspérités) d'une profondeur ou d'une largeur supérieure à 2 cm. Les trous fentes doivent présenter une largeur en toute point inférieure à 2 cm, les avaloirs des évacuations d'eau de pluie auront des grilles dont les fentes auront une largeur inférieure à 2 cm.
- Pour faciliter le repérage par les déficients visuels il est possible et conseiller d'utiliser des couleurs de revêtement de sol différentes et des matériaux présentant une structure différente.



Modèle de revêtement des sols sur l'avenue Hassan II

Ruptures de niveau

- Un garde-corps préhensile est obligatoire le long de toutes les ruptures de niveau de plus de 40 cm de hauteur.
- Prévoir une bordure (“ chasse-roues ”) de quelques cm de hauteur au long des cheminements afin de permettre le guidage des roues des fauteuils roulants,

Barrière de protection et bornes

- L'implantation des barrières en continu sur les axes routiers à circulation importante, devant les équipements scolaires ou équipements susceptibles d'accueillir des populations fragiles est exigé. La barrière « école » est grillagée et offre une protection supplémentaire.
- Les bornes amovibles du même type sont également installées autour des espaces et places publiques (place de la province).

Lorsqu'un arbre est planté sur le trottoir, il faut préférer la plantation en pleine terre parallèle à la chaussée, en veillant à ne pas gêner les piétons. Une grille est utile, non seulement pour protéger le pied de l'arbre du tassement et du piétinement mais surtout pour permettre la circulation aisée des piétons, y compris ceux en fauteuil,

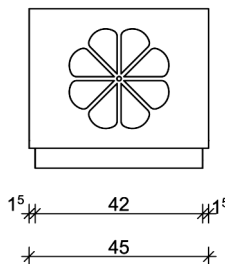


Grille de protection des arbres sur l'avenue Hassan II

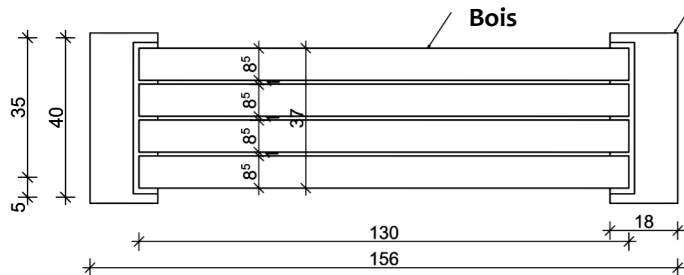
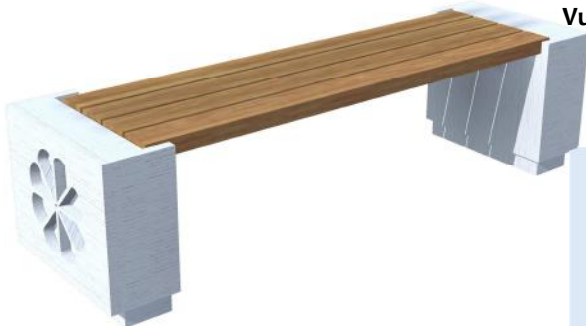
LE MOBILIER URBAIN

INTEGRATION ET MISE A NIVEAU

BANC PUBLIC MODELE 1



Vue de côté



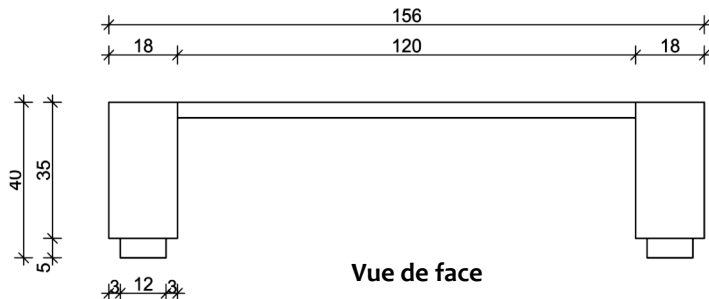
Vue en plan

Le mobilier urbain doit répondre à des besoins diversifiés (besoin des usagers, orientation, détente, propreté des lieux, besoins techniques, vocation commerciale,) intérêt public (sécurité, gestion du stationnement,) ou besoins techniques (réseaux,). Mais il peut créer des situations de difficultés physiques ou sensorielles ou de risque pour les usagers de la ville tant lors de son utilisation directe que par son implantation dans les cheminements. L'implantation de chaque mobilier doit correspondre à sa fonction par exemple.

Descriptifs

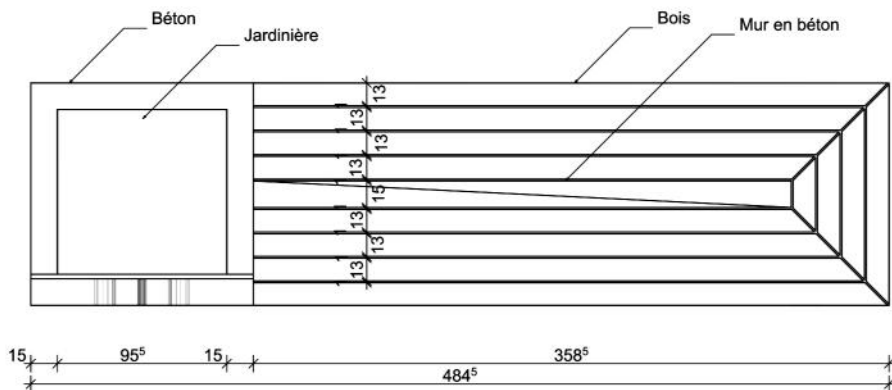
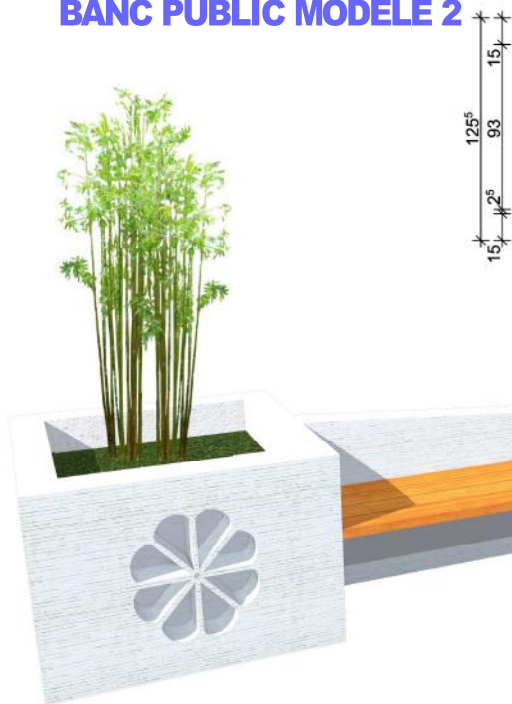
- ◆ Un banc, devrait être implanté à l'écart de la circulation automobile, au soleil et face à une vue agréable. Il doit aussi être conçu pour permettre son utilisation par des personnes à mobilité réduite. Pour cela, le mobilier doit avoir le moins d'emprise possible au sol de manière à en faciliter l'approche.
- ◆ Le mobilier ne doit jamais constituer un obstacle aux traversées ni interrompre le repérage au sol du cheminement pour les personnes aveugles ou malvoyantes.
- ◆ L'installation fréquente de sièges fixes et de bancs en bordure des itinéraires piétons est vivement recommandée pour autant qu'ils ne gênent pas la circulation piétonne. Les possibilités de repos sont une nécessité pour tous et à fortiori pour les personnes à mobilité réduite. Une distance de 50 à 200 m, suivant les endroits, entre deux sièges successifs est conseillée.

- ◆ Les matériaux froids en hiver et chauffant au soleil tels que fonte ou acier sont à proscrire.
- ◆ Dimensions : hauteur d'assise ≥ 45 cm, hauteurs d'assises différenciées, points d'appui (accoudoirs...) permettant de se relever plus facilement.
- ◆ Veiller au confort de l'orientation :
 - Critères climatiques (abri du vent),
 - Aspects de convivialité (éviter de faire face à un mur proche ou à une voie bruyante à grande circulation).



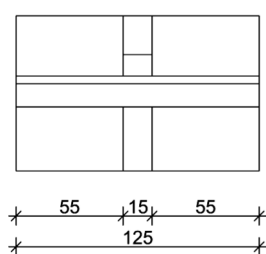
Vue de face

INTEGRATION ET MISE A NIVEAU
BANC PUBLIC MODELE 2

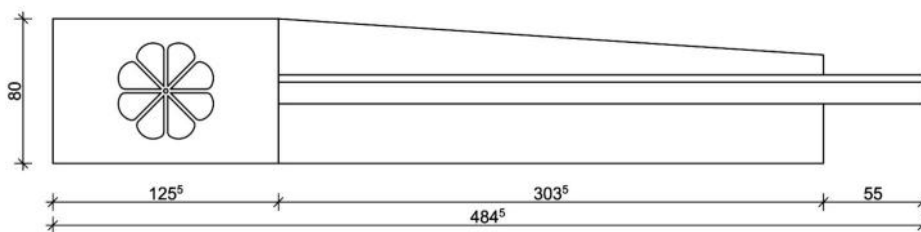


Vue en plan

Banc public ,double avec dossier en béton armé ,l'assise couverte de lame de bois intégré à une jardinière.



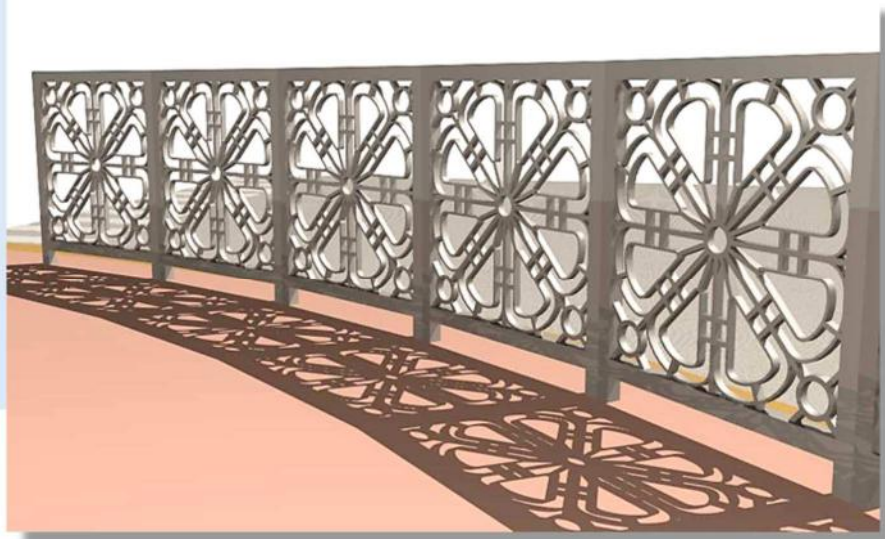
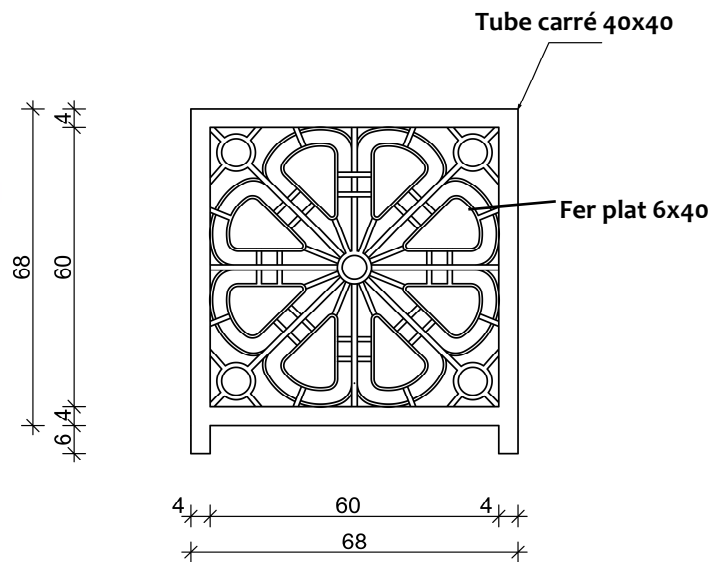
Vue de coté



Vue de face

LE MOBILIER URBAIN

BARRIERE DE PROTECTION



Barriere de protection des piétons sur l'avenue Hassan II

LE MOBILIER URBAIN ECLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public représente le 1er poste de consommation énergétique de la commune. Certaines mesures urgentes à prendre des mesures pour réduire cette consommation dans le territoire de la municipalité de Sidi Slimane, à savoir la rationalisation de l'éclairage public par l'économie d'énergie avec l'utilisation de lampes économiques type LED dont la durée de vie très élevée et l'entretien est presque nul.



La lumière et l'éclairage sont très importants pour les personnes handicapées de la vue. Toutes les personnes malvoyantes n'ont pas les mêmes exigences en matière d'éclairage, certaines ont besoin de lumière supplémentaire tandis que d'autres n'en supportent que peu. Un luminaire est destiné à accueillir la source dans un environnement contraignant. Placé sur le domaine de la voirie, il est composé d'un ensemble optique, mécanique et électrique.

Un appareillage d'éclairage doit avoir les caractéristiques suivantes :

- Distribuer le flux lumineux uniquement sur la zone à éclairer (peu de pollution lumineuse, pas de lumière intrusive chez les riverains) ;
- Avoir de très bonnes performances photométriques (rendement, uniformité), sans gêner les usagers de la voirie ;
- Disposer de qualités électriques et mécaniques garantissant la sécurité des personnes (utilisateurs et personnel d'entretien) ;
- protéger au mieux les lampes et les dispositifs optiques et électriques de la pluie et de la poussière, qui peuvent nuire à leur efficacité.

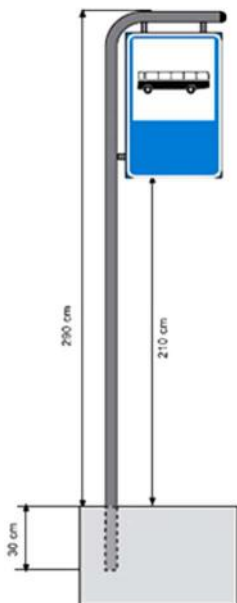
LE MOBILIER URBAIN ABRIS DE BUS



Emplacement de l'abris du bus



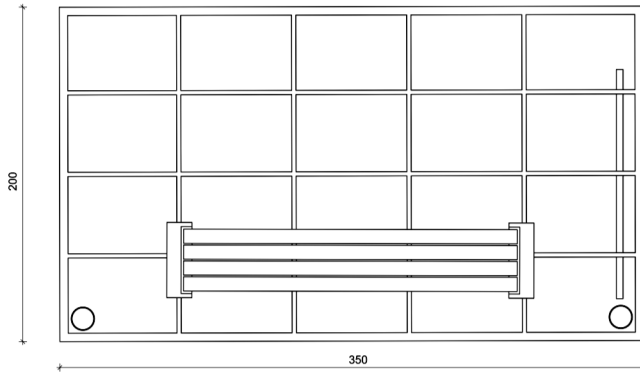
Abris de bus sur l'avenue Hassan II



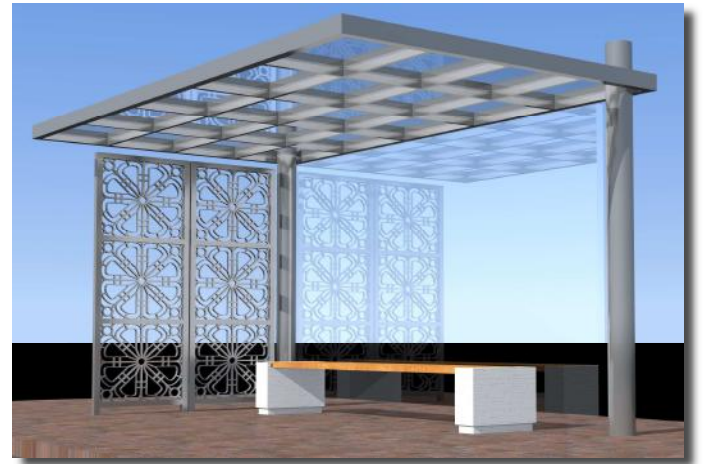
Pour les abris de bus, taxi ou transport mixte, il est conseillé de prévoir un mobilier adapté à ces modes de transports à Sidi Slimane, et de les prévoir le long de l'avenue Hassan II et des autres axes importants, aussi parmi les mesures et les recommandations à suivre pour ce type de mobilier on cite les éléments suivants :

- Un abri est conçu de façon à être suffisamment large pour accueillir un nombre important de personnes. Il est pourvu des sièges mais aussi d'emplacements libres pour les landaus et permet l'accès des personnes en fauteuil roulant. Il est équipé d'une structure de protection contre les intempéries et la visibilité de l'arrivée des véhicules y est maximale. Les parois en verre doivent toutefois être signalées à hauteur des yeux (1,07 m et 1,35 m).
- L'emplacement d'un abri sur un trottoir doit ménager, entre celui-ci et la chaussée, une largeur suffisante pour l'accès d'un fauteuil roulant. Le passage libre à l'avant des abris destinés aux usagers des transports en commun est de minimum 1,40 m. Lorsque les circonstances locales l'imposent, cette distance peut être réduite à un minimum de 0,90 m.

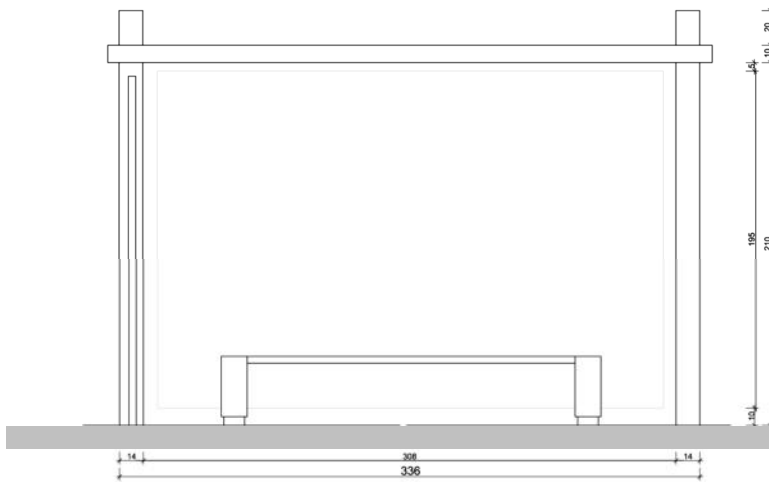
LE MOBILIER URBAIN ABRIS DE BUS



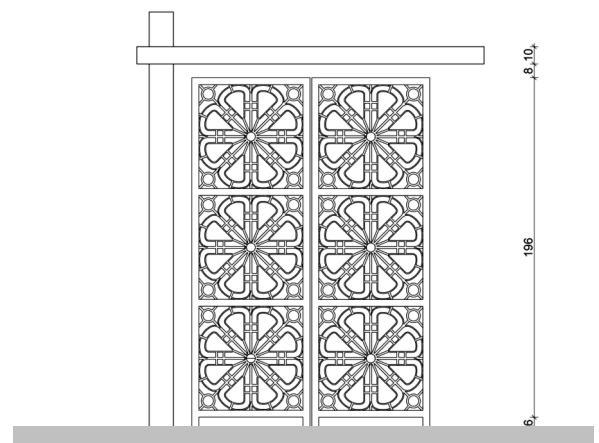
Vue en plan



Vue sur l'abris du bus



Vue en face



Vue de coté

LE MOBILIER URBAIN LES POUBELLES



Nous recommandons dans ce cadre que ce type de mobilier :

- Ne soit pas placé sur les grands axes et les artères principales et en particulier l'avenue Hassan II.
- Répond aux normes de qualité, de sécurité et d'hygiène selon des exigences techniques prédéfinies.
- Satisfait au critère de répartition spatiale équilibrée.
- Soit choisi selon une vision et des critères pour un développement durable.
- Il est vivement recommandé de les placer en retrait des axes et des voies les plus empruntées, et de les intégrer dans des emplacements appropriés.
- Pour les corbeilles à papier, elles doivent être de manipulation et nettoyage aisés avec fixation des sacs plastiques à l'intérieur de la corbeille. De même elles doivent être 100 % recyclables et résister aux chocs et aux produits chimiques courants.

Concernant les couleurs à adopter nous recommandons la couleur grise pour le panier et le vert pour le couvercle, et se référer aux couleurs conventionnelles si la commune opte pour la collecte sélective.



Mode d'emplacement des poubelles à Sidi Slimane

Les acteurs et leurs rôles

Province et municipalité de Sidi Slimane :

- Programmation de budgets pour l'aménagement, la mise à niveau des voiries et du mobilier urbain.
- Réalisation des voiries projetées par le plan d'aménagement,
- Veiller à la libération des emprises et des espaces publics,

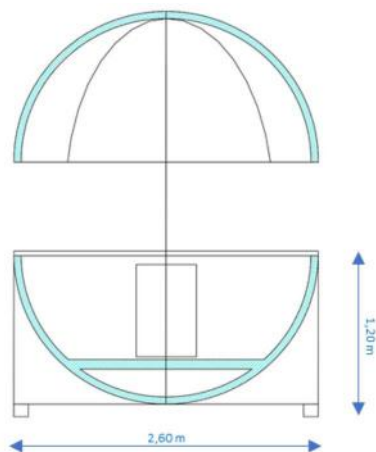
Les promoteurs privés et les lotisseurs :

- Aménagements de voiries dans le cadre des lotissements

LE MOBILIER URBAIN LES KIOSQUES

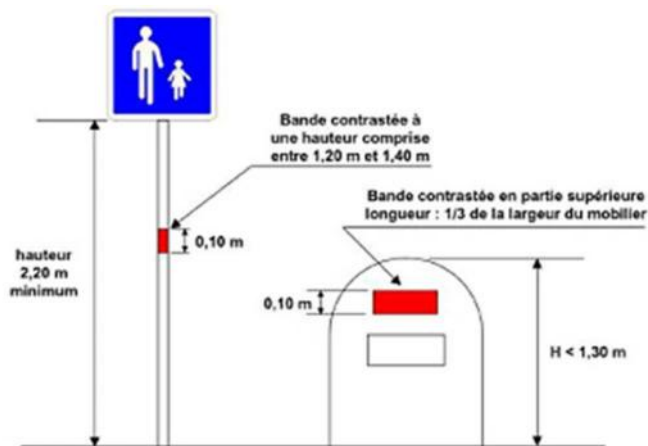
Nous recommandons dans ce cadre que ce type de mobilier :

- Ce type de mobilier est recommandé sur les grands axes et les artères principales ,en particulier l'avenue Hassan II et Mohammed V.
- Répond aux normes de qualité, et d'hygiène selon des exigences techniques prédéfinies.
- Satisfait au critère de répartition spatiale équilibrée sur l'ensemble de territoire municipal, avec une possibilité de déplacement.



Vue d'un kiosque mobil et coupe longitudinale

L'accumulation d'éléments routiers sont source de confusion. L'espace urbain doit être simplifié pour permettre à chacun de s'orienter facilement. La signalisation qui déborde sur le lieu de passage doit être à une hauteur de 2,20 m minimum. Les signaux de police doivent être limités en nombre et regroupés sur un mât unique. Seuls les signaux obligatoires et ceux justifiés par des conditions locales de sécurité sont mis en place. Les propriétaires riverains sont tenus de permettre l'ancrage dans la façade de leur immeuble de tous les équipements d'utilité publique, tels que les panneaux de signalisation, supports d'éclairage, ou autres.

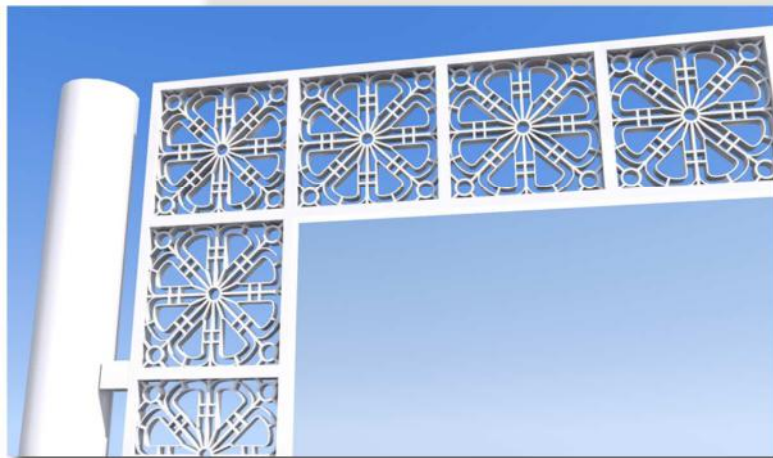


Règles de signalisation

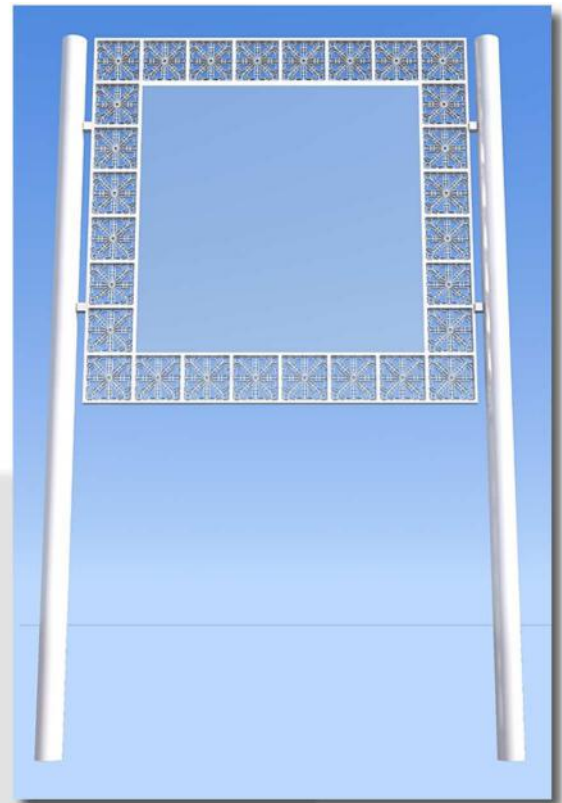
Concernant les plaques des rues et les numéros d'adressage à Sidi Slimane, la proposition du BET est pour la définition d'un modèle unifié à placer au coin de rue du côté droit à une hauteur minimale de 2,20. Il peut être constitué d'une plaque en métal avec un motif sur laquelle est écrit le nom de la rue en caractères blancs.



Modèle de plaque avec motif à Sidi Slimane



Détail du motif du panneau d'affichage



Modèle de panneau d'affichage publicitaire
à Sidi Slimane

LES ORIENTATIONS URBANISTIQUES

Ces orientations s'articulent autour de dix axes majeurs :

1. L'adoption d'une vision globale du territoire urbain et péri urbain.
2. La révision des différents flux de circulation dans la ville avec une reconsidération de la place du piéton et des deux roues.
3. La prise de conscience de la composante environnementale et de l'efficacité énergétique pour la ville.
4. L'interconnexion des deux rives d'Oued Beht.
5. Le renforcement des supports de repérage et d'orientation dans la ville.
6. La mise à niveau de l'accessibilité dans la ville.
7. La mise à niveau des différentes fonctions urbaines.
8. La réglementation de l'ensemble des occupations de l'espace public.
9. La mise à niveau de l'ensemble du mobilier urbain.
10. La revalorisation des repères urbains.

1. L'adoption d'une vision globale du territoire urbain et péri urbain

La ville de Sidi Slimane doit s'approprier l'ensemble de ses composantes urbaines dans une approche d'unité de la ville et être vigilante et veillant sur tous ce qui se passe dans son espace péri urbain qui tôt ou tard intégrera son périmètre. La ville doit réduire les disparités constatées entre les différents quartiers et être en possession d'un projet inscrit dans une vision à long terme.

Il est recommandé de :

- Doter la ville de Sidi Slimane des études d'urbanisme générales et spécifiques lui permettant la gestion et le contrôle de l'ensemble de son territoire urbain et péri urbain.
- Lancer des opérations de restructuration pour les quartiers sous équipés.
- Lancer des opérations de réhabilitation et de rénovation pour le noyau et les quartiers anciens, ainsi que les bâtiments ayant une valeur historique.

2. La révision des différents flux de circulation dans la ville avec une reconsidération de la place du piéton et des deux roues.

On peut relever au moins huit types d'utilisateurs de la voie à Sidi Slimane à savoir les piétons, les deux cycles, les triporteurs, les voitures personnelles, les camions, le transport mixte, les autocars, les tracteurs, les charrettes etc. L'identification de l'importance de ces différents flux et leur hiérarchisation est prioritaire afin de soulager certains axes qui souffrent de l'encombrement et de dynamiser d'autres secteurs de la ville.

La ville de Sidi Slimane doit être dotée d'un plan urbain de déplacement afin d'identifier les caractéristiques des différents flux et les choix stratégiques pour garantir une circulation fluide et écologique. Par ailleurs les constats faits sur place permettent de faire les recommandations suivantes :

- Les flux doivent être strictement organisés et en priorité sur l'avenue Hassan II et Mohamed V en personnalisant des zones dédiées pour les voitures, les deux roues et les piétons.
- La création des voies de contournement de part et d'autre des avenues Hassan II et Mohamed.

LES ORIENTATIONS URBANISTIQUES

3. La prise de conscience de la composante environnementale et de l'efficacité énergétique pour la ville.

Le projet urbain future de la ville de Sidi Slimane doit intégrer la problématique environnementale dans toutes ses composantes naturelles et d'essayer d'apporter des réponses opérationnelles pour un développement durable.

Le projet urbain doit répondre aussi à un souci majeur de l'efficacité énergétique qui constitue aujourd'hui un pari national et international.

Pour cela il est recommandé de :

- Réduire la consommation électrique publique en faisant recours aux énergies renouvelables telles que l'énergie solaire.
- Faire usage des nouvelles ampoules économiques pour l'éclairage public.
- Adopter un système de contrôle différencié des lampadaires.
- Encourager la pratique de la marche à pied et de la bicyclette.

4. L'interconnexion des deux rives d'Oued Beht

Oued Beht est un élément structurant pour la ville de Sidi Slimane. Il constitue malheureusement une zone infranchissable au niveau de certaines zones et quartiers par manque de liaisons directes surtout du côté Sud. Il doit constituer un élément de convergence et non pas de séparation. Des liaisons transversales doivent être ajoutées en réponse à un besoin d'atténuer l'isolement des quartiers périphériques et de répartir les flux de circulation dans la ville.

L'interconnexion doit s'opérer à travers aux moins deux actions :

- La multiplication des ponts de liaison entre les deux rives et en priorité du côté des quartiers Sud qui se trouvent obligés d'emprunter le pont sur l'avenue Hassan II pour rejoindre la rive en face.
- La revalorisation des rives de part et d'autre d'oued Beht par des activités de nature à favoriser les relations et les échanges sociales entre les différents quartiers de la ville.

5. Le renforcement des supports de repérage et d'orientation dans la ville.

L'espace public doit être en perpétuel communication avec ses usagers. La signalisation institutionnelle communale doit répondre à un besoin chez l'habitant pour s'orienter facilement dans l'ensemble de l'agglomération et d'une manière autonome. De même le visiteur doit être en mesure de s'orienter aisément vers tous les endroits et les lieux de la ville. Les supports doivent être divers et bien répartis dans la ville.

Pour cela il est recommandé de mettre en place :

- L'indication des accès et des sorties de la ville.
- L'indication des différents équipements publics de la ville
- L'indication des noms des voies, places, ponts et autres repères.
- Un plan de la ville dans des endroits comme le centre-ville et les entrées de la ville.
- Pour les espaces dédiés aux personnes à mobilité réduite, les édifices et les places publiques qui répondent aux normes reconnues universellement, devraient être signalés au moyen d'une plaque bleue portant le symbole international d'accessibilité de couleur blanche.

6. La mise à niveau de l'accessibilité dans la ville

La ville de Sidi Slimane doit être accessible pour l'ensemble de ses usagers dans des conditions ergonomiques et de sécurité dont tout particulièrement les personnes handicapées. Dans ce cadre, il y a lieu de se référer aux normes conventionnelles des accessibilités urbaines et architecturales ayant pour but de permettre aux personnes à mobilité réduite de :

- Jouir du droit à l'égalité des chances,
- De circuler de façon autonome,
- De s'intégrer dans l'espace public,
- D'accéder aux différents services publics.

Pour cela il faut :

- Réaliser des bateaux sur trottoirs ou descentes de trottoirs,
- Couvrir les sols d'un revêtement anti dérapant,
- Mettre en place des Signaux d'éveil et de vigilance/dalle podotactile.

7. La mise à niveau des différentes fonctions urbaines.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan d'aménagement de la ville de Sidi Slimane, et aussi dans une vision de réorganisation de l'espace urbain il s'avère nécessaire de restructurer la ville autour de plusieurs pôles, et de procéder à un redéploiement des différentes activités à l'égard de leurs natures et de leurs caractéristiques fonctionnelles et spatiales.

Pour cela nous recommandons ce qui suit :

- Le développement d'au moins deux pôles secondaires l'un du côté nord et l'autre du côté sud de l'avenue Hassan II.
- La délocalisation des activités polluantes ou nuisibles dont :
 - Le souk hebdomadaire qui de préférence devrait être en dehors des zones résidentielles.
 - L'ensemble des métiers salissant ou brouillant qui doivent être délocalisés dans des zones d'activités dédiées.
- Le développement des activités de détente et sportive de proximité.

8. La réglementation de l'ensemble des occupations de l'espace public.

Vu la multitude et la diversité des sujets inventoriés dans l'espace public dont on peut citer les plantations, les panneaux de signalisation, les bancs publics, les lampadaires, les kiosques, les terrasses des cafés les étalages de commerces etc., il y a lieu d'établir des règles d'occupation.

Dans ce cadre nous recommandons de :

- Etablir des règles d'occupation de l'espace public,
- Veiller à établir des coordinations entre des occupations de natures différentes,
- Prévoir dans certains cas d'occupation ou de lieux spécifiques des occupations temporaires ou périodiques.

9. La mise à niveau de l'ensemble du mobilier urbain.

Une mise à niveau doit concerner les principaux mobiliers urbains de sorte à ce qu'ils répondent aux contraintes ergonomiques, aux conditions de pose, à un cachet identitaire pour la ville et en même temps à un souci environnemental.

Dans ce cadre nous recommandons la définition d'un référentiel du mobilier urbain à Sidi Slimane dont tout particulièrement :

- Les kiosques.
- Les bancs publics.
- Les lampadaires
- Les poubelles
- Les kiosques
- Les plaques des rues.

10. La revalorisation des repères urbains.

L'ensemble des équipements urbains publics existants ou projetés doivent être considérés comme des repères urbains et donc bénéficier d'un intérêt particulier en ce qui concerne leur insertion dans le tissu urbain et leurs valeurs architecturales.

Dans ce cadre nous recommandons de :

- Assurer un entretien périodique des espaces liés aux bâtiments publics.
- Éviter les murs de clôture aveugle pour les équipements construits en bâtiments isolés.
- Pour des bâtiments spécifiques intégrer l'éclairage extérieur pour leur mise en scène nocturne.
- Améliorer les percées visuelles sur les équipements publics et tout particulièrement vers ceux ayant une valeur symbolique.

LES RECOMMANDATIONS URBANISTIQUES

Les recommandations urbanistiques s'articulent autour de dix axes majeurs :

1. Adopter une vision globale de l'espace urbain et périurbain :

- doter la ville de Sidi Slimane des études d'urbanisme générales et spécifiques lui permettant la gestion et le contrôle de l'ensemble de son territoire urbain et péri urbain.
- lancer des opérations de restructuration pour les quartiers sous équipés (illustrations)
- lancer des opérations de réhabilitation et de rénovation pour les quartiers et les bâtiments ayant une valeur historique

2. Une révision des différents flux de circulation dans la ville avec une reconsidération de la place du piéton et des deux roues

- La ville de Sidi Slimane doit être dotée d'une étude de déplacement afin d'identifier les caractéristiques des différents flux et les choix stratégiques pour garantir une circulation fluide et écologique. Par ailleurs les constats faits sur place permettent de faire les recommandations suivantes :
- Les flux doivent être strictement organisés et en priorité sur l'avenue Hassan II et Mohamed V en personnalisant des zones dédiées pour les voitures, les deux roues et les piétons
- La création des voies de contournement de part et d'autre des avenues Hassan II et Mohamed V.

3. Une prise de conscience de la composante environnementale et de l'efficacité énergétique pour la ville

- Réduire la consommation électrique publique en faisant recours aux énergies renouvelables telles que l'énergie solaire.
- Faire usage des nouvelles ampoules économiques pour l'éclairage public.
- Adopter un système de contrôle différencié des lampadaires.
- Encourager la pratique de la marche à pied et de la bicyclette.

4. L'interconnexion des deux rives d'Oued Beht

L'interconnexion doit s'opérer à travers au moins deux actions :

- la multiplication des ponts de liaison entre les deux rives et en priorité du côté des quartiers Sud qui se trouvent obligés d'emprunter le pont sur l'avenue Hassan II pour rejoindre la rive en face.
- la revalorisation des rives de part et d'autre d'Oued Beht par des activités de nature à favoriser les relations et les échanges sociaux entre les différents quartiers de la ville.

5. Renforcer les supports de repérage et d'orientation dans la ville

- Indication des accès et des sorties de la ville
- Indication des différents équipements publics de la ville
- Indication des noms des voies, places, ponts et autres repères.
- Mise en place de plan de ville dans des endroits comme le centre-ville et les entrées de la ville.
- Pour les espaces dédiés aux personnes à mobilité réduite, les édifices et les places publiques qui répondent aux normes reconnues universellement, devraient être signalés au moyen d'une plaque bleue portant le symbole international d'accessibilité de couleur blanche.

LES RECOMMANDATIONS URBANISTIQUES

6. Mise à niveau de l'accessibilité urbaine

- Réaliser des bateaux sur trottoirs ou descentes de trottoirs
- Revêtement de sol anti dérapant
- Mise en place de Signaux d'éveil et de vigilance/dalle podotactile.

7. Une mise à niveau des différentes fonctions urbaines

Dans ce cadre nous recommandons ce qui suit :

- le développement d'au moins deux pôles secondaires l'un du côté nord et l'autre du côté sud de l'avenue Hassan II
- la délocalisation des activités polluantes ou nuisibles dont :
 - le souk hebdomadaire qui de préférence devrait être en dehors des zones résidentielles
 - l'ensemble des métiers salissant ou brouillant qui doivent être délocalisés dans des zones d'activités dédiées.
- Le développement des activités de détente et sportive de proximité

8. Réglementer l'ensemble des occupations de l'espace public

Dans ce cadre nous recommandons de :

- Etablir des règles d'occupation de l'espace public.
- Veiller à établir des coordinations entre des occupations de natures différentes.
- Prévoir dans certains cas d'occupation ou de lieux spécifiques des occupations temporaires ou périodiques.

9. Une mise à niveau de l'ensemble du mobilier urbain

la définition d'un référentiel des mobiliers urbains à Sidi Slimane dont tout particulièrement :

- les kiosques.
- les bancs publics.
- les lampadaires
- les poubelles
- les plaques des rues

10. La revalorisation des repères urbains

- Assurer un entretien périodique des équipements publics.
- Éviter les murs de clôture aveugle pour les équipements construits en bâtiments isolés.
- Pour des bâtiments spécifiques intégrer l'éclairage extérieur pour leur mise en scène nocturne.
- Améliorer les percées visuelles sur les équipements publics et tout particulièrement vers ceux ayant une valeur symbolique.

CHARTRE ARCHITECTURALE

URBANISTIQUE ET PAYSAGERE

DE LA VILLE DE SIDI SLIMANE



VOLET ARCHITECTURAL

CHARTRE ARCHITECTURALE

URBANISTIQUE ET PAYSAGERE

DE LA VILLE DE SIDI SLIMANE



VOLET ARCHITECTURAL

L'analyse architecturale des différentes typologies d'habitat et de leurs caractéristiques a permis de relever deux grandes catégories d'habitat à Sidi Slimane : Les logements individuels constitués principalement de l'habitat marocain dont une bonne partie s'est développée d'une manière spontanée et quelques rescapés de l'habitat colonial et, puis les logements collectifs, beaucoup moins répandus mais qui attirent de plus en plus de demandes.

Dans cet amalgame, la ville de Sidi Slimane garde des traces de la période coloniale et de la culture occidentale tout particulièrement au niveau du quartier administratif où on relève encore quelques villas et chalets dont l'architecture en toits inclinés recouverts de tuiles témoigne d'une période prospère de la ville. Parmi les réalisations que la ville doit être fière et préoccupée de sauvegarder serait le bâtiment de l'ancienne église de style « roman » un équipement d'une valeur architecturale inestimable qui serait destiné dans le cadre des travaux de réhabilitation à abriter un complexe culturel comprenant entre autres un théâtre, une vidéothèque et un cybercafé.

La mémoire architecturale de Sidi Slimane réside aussi et spécialement dans sa « pseudo médina », au niveau de HoumatJamaa , du quartier El Ghomariyine et quartier Houribga qui renferment un patrimoine architectural typique ou similaire aux cas des médinas qu'il faut nécessairement protéger contre les différents aspects de dégradations et valoriser par des actions socio économiques de nature à les ouvrir davantage sur leurs voisinage. On peut penser par exemple aux activités artisanales et touristiques qui peuvent s'intégrer harmonieusement à ce type de tissu.

Actuellement, les propriétaires qui décident de rénover leurs habitations, ne le font pas dans un esprit de préservation de l'identité du quartier et de l'architecture traditionnelle.

Il s'avère donc nécessaire d'encadrer les interventions dans ces tissus anciens, qui sont en train de vivre aujourd'hui une métamorphose de nature à les transformer en quartiers d'architectures banales.

Pour le reste, les constructions dans la ville de Sidi Slimane se développent, tant pour les logements que pour les équipements, sans repère ni référentiel précis. Au contraire, on est dans une logique que chacun doit faire à sa guise et pour d'autres, une occasion pour se démarquer des autres tant bien que mal.

Ce qui est à déplorer c'est que le recours aux experts, qu'ils soient architectes ou bureaux d'études techniques, n'est qu'une formalité qui laisse la place à un certain nombre d'intermédiaires et de pratique, ce qui engendre la production d'un cadre architectural pauvre, se basant sur des plans types dans une absence de tout effort de création.

De même plusieurs problèmes se posent lors de la phase de construction ; à commencer par la part importante de l'auto construction. En effet la plupart des habitants n'ont pas recours à des entreprises structurées et une main d'œuvre qualifiée pour la construction de leurs logements ce qui reflète plusieurs signes d'incompétence technique.



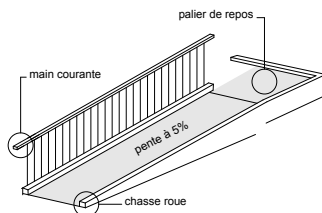
Construire dans l'espace urbain c'est respecter un certain nombre de règles communes à toutes les zones qui définissent les différentes servitudes et obligations à observer lors des opérations de conception et de réalisation.

Matériaux interdits pour la construction Les constructions en torchis, tôles ou en tôles ondulées visibles de la voie publique, en chaume, en roseaux, ou tout autre matériau combustible ou dangereux, sont interdits.

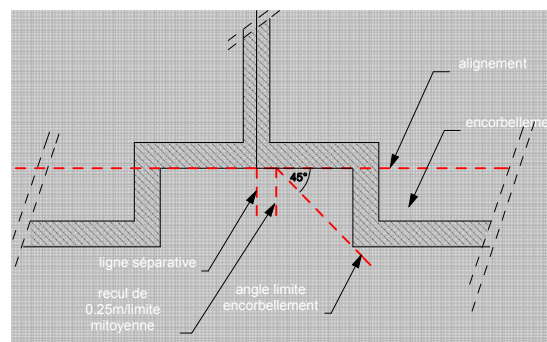
A l'égard des constructions en matériaux interdits, existant actuellement et visibles de la voie publique, il sera accordé un délai arrêté par le président du conseil communal pour les faire disparaître

6- Accessibilité aux handicapés Les autorisations de construire et les permis d'habiter concernant

les édifices publics et l'habitat collectif ne doivent être délivrés que si les normes d'accessibilités urbaines et architecturales sont respectées et appliquées. (Voir détails ci joints)



Les saillies au niveau des étages: A l'extrémité mitoyenne des bâtiments, les saillies des constructions sont limitées par un plan vertical à 45° avec celui de l'alignement et partant à 0.25m de la ligne séparative des propriétés voisines (voir illustration ci après).



Construire dans l'espace urbain c'est aussi bâtir en harmonie avec le voisin et avec l'espace public et permettre de participer à un ordre urbain de plus en plus difficile à entretenir .

Récolement des hauteurs Les niveaux des différents planchers doivent être constatés et réceptionnés par la maîtrise d'oeuvre et éventuellement par les services communaux compétents avant le coulage des dalles en béton.

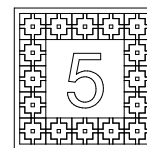
L'alignements des façades Il désigne les emprises des voies à respecter lors des opérations de construction le long des voies publiques. Ils sont définis dans le document d'urbanisme et peuvent aussi être définis par des arrêtés d'alignement pris par la commune.

Afin d'éviter les discordances et les empiètements éventuelles, l'ouverture de chaque chantier doit être précédé d'une opération d'alignement effectuée par un géomètre et réceptionnée par les services compétents de la commune.

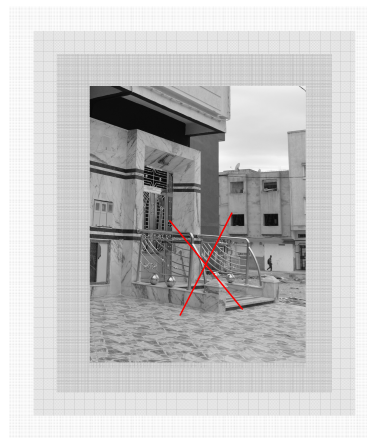
Les pentes de garage Aucun empiètement sur le trottoir public n'est tolérable pour la création d'une pente ascendante ou descendante pour l'accès aux garages au delà d'une dénivelée de 0.10 m.

Les numéros de portes Toutes les entrées doivent être identifiées par des numéros dont le

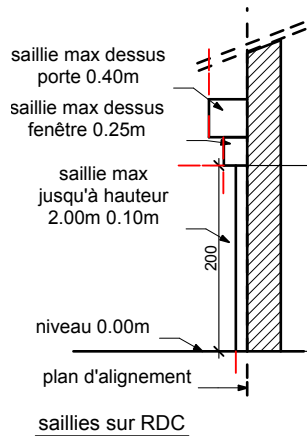
modèle ci contre peut être adapté mais restant identique pour le même ilot. L'intégration de la couleur pourrait être un élément d'identification



Les seuils des portes Ils doivent rester au maximum dans la limite de 0.20 m de saillies par rapport à l'alignement du RDC.



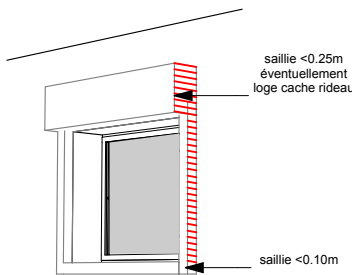
Pour permettre le développement de motifs d'architecture, des saillies sur le mur de façade des RDC sont tolérables et tout particulièrement aux pourtours des ouvertures.



Ces saillies ne doivent pas dépasser :
- 10 cm jusqu'à une hauteur de 2.00m.
Au delà de cette hauteur, les saillies peuvent atteindre:
- 25cm sur les fenêtres
- 40 cm sur les portes d'entrée principales.

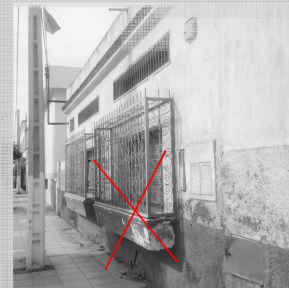


saillie surdimensionnée de l'auvent



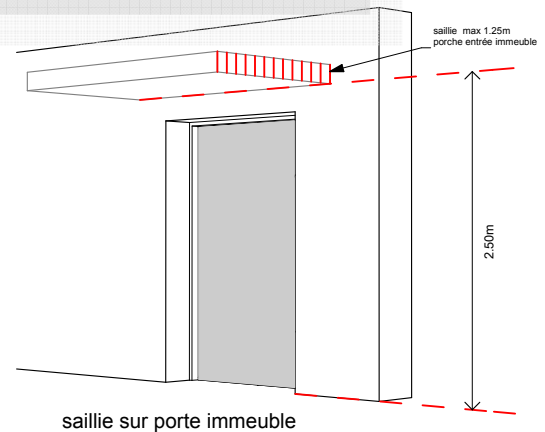
saillie pourtour fenêtre

Ces saillies peuvent constituer des encadrements d'ouvertures, des éléments de soulèvements, ou de simples éléments décoratifs.



saillie débordante de l'allège

Pour les immeubles collectifs donnant sur des voies dont l'emprise est supérieure à 20m, des saillies pourront être autorisées au droit des portes d'entrée principales et au delà de 2.50 m dans un but uniquement décoratif pourront atteindre 1/5 de la largeur du trottoir sans jamais excéder 1.25m et à condition que la viabilité des voies le permettra.



Pour répondre à des besoins techniques spécifiques, des emprises du sol du trottoir et tout particulièrement au droit des portes d'entrée n'excédant pas les 20cm peuvent être tolérées.

Ces saillies peuvent constituer des seuils de porte, des parties d'encadrements d'ouvertures, des éléments de soulèvements, des jardinières ou de simples éléments décoratifs. Pour les immeubles collectifs donnant sur des voies dont l'emprise est supérieure à 20m et où la viabilité le permettra, des saillies pourront être autorisées au droit des portes d'entrée principales dans un but uniquement décoratif ou d'agrément paysager pourront atteindre 1/5 de la largeur du trottoir sans jamais excéder 1.25m.



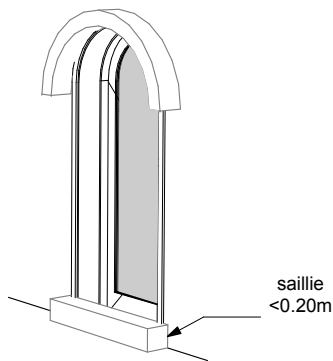
saillies sur trottoir à éviter



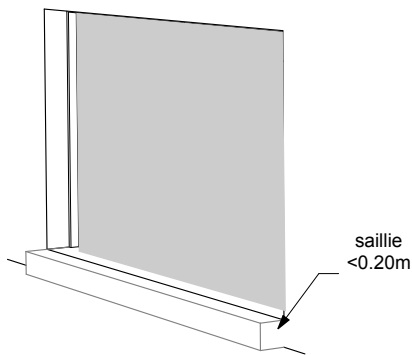
empiètement magasin à éviter



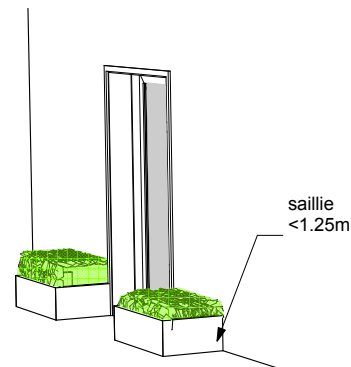
empiètement excessif des jardinières



saillie seuil de porte



saillie devant magasin



saillie en jardinière

saillie
<0.20m

saillie
<0.20m

saillie
<1.25m

SAILLIES EN RDC ET TROTTOIR

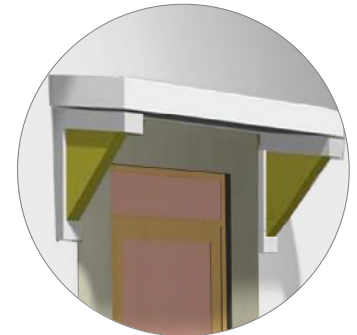
ILLUSTRATIONS DE CAS

zone ciblée: Toutes les zones

Les saillies sur les trottoirs et murs des RDC peuvent être des éléments décoratifs, comme elles peuvent être des éléments d'architecture de nature à répondre à un besoin technique. C'est l'exemple des caches rideaux, des seuils de portes ou des éléments d'abri ou de marquage. Sur un cas existant où les saillies deviennent une occupation du domaine public, nous avons testé l'intégration d'un auvent sur les portes d'entrées, des jardinières devant les portes, un encadrement de fenêtre et un revêtement pour les relevés de murs. De même, l'empiètement des seuils de portes a été réduit au stricte nécessaire.



occupation existante



saillie pour auvent et encadrement



saillies pour seuil et jardinière



occupation projetée



saillie pour volet roulant



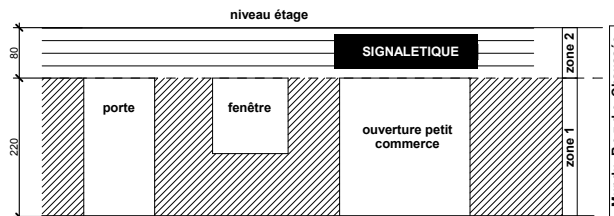
ZONAGE AU MUR DE RDC ORDONNANCER L'OCCUPATION

zone ciblée: Toutes les zones

L'occupation du mur des RDC doit être organisée selon la nature des différents éléments présents et les divers gabarits possibles du RDC. Ainsi on définit trois types de gabarits à savoir un RDC à 3m, un RDC à 4m et un RDC à 5,25m. Deux zones sont définies pour les gabarits de 3m et 4 m et trois zones pour les RDC à 5,25m. Des exceptions peuvent être tolérées par une commission d'esthétique pour des murs particuliers de RDC.

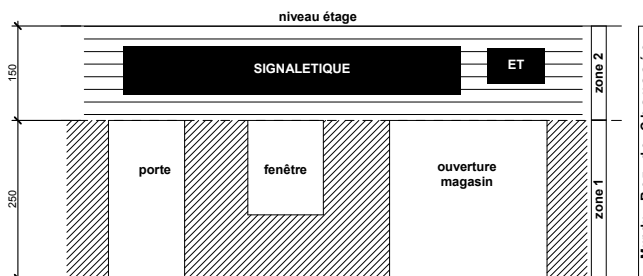
Pour les gabarits des RDC de 3 m, on définit deux zones:

- 1ère zone d'une hauteur de 2.20 réservée aux éléments d'architecture types ouvertures
- 2ème zone de 0.80 m réservée éventuellement à la signalétique du petit commerce
- n.b. tous les autres éléments techniques doivent être installés sur les terrasses



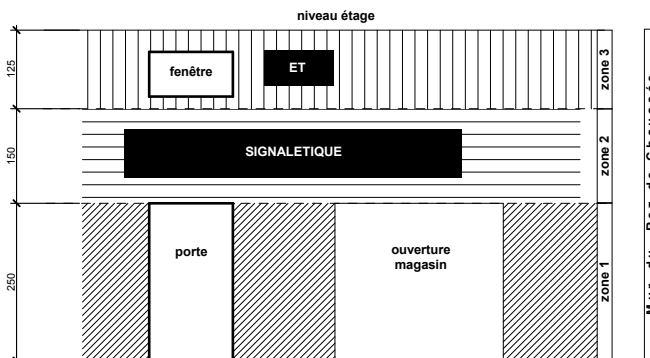
Pour les gabarits des RDC de 4 m, on définit deux zones:

- 1ère zone d'une hauteur de 2.50m réservée aux éléments d'architecture types ouvertures
- 2ème zone d'une hauteur de 1.50 réservée à la signalétique et équipement techniques



Pour les gabarits des RDC de 5,25 m, on définit trois zones:

- 1ère zone d'une hauteur de 2.50m réservée aux éléments d'architecture types ouvertures
- 2ème zone d'une hauteur de 1.50m réservée à la signalétique
- 3ème zone d'une hauteur de 1.25 m réservée aux ouvertures de l'entresol et aux équipements techniques



Les présentes images de synthèse montrent une des applications pour ordonnancer l'occupation des façades au niveau des RDC concernant des cas existants qui en réalité montrent une diversité selon les types d'activités en occupation aux RDC et les gabarits adoptés.

Pour les cas projetés, la question peut être maîtrisée au moment des demandes d'autorisation de construire tant au niveau des hauteurs que des différents alignements à respecter en se référant aux différentes prescriptions de la charte architecturale.

Cas d'un RDC de 3 à 4 m :
identification de deux zones au RDC



Actions:
- transférer l'enseigne de l'étage au RDC
- uniformiser le traitement du RDC



Cas d'un RDC avec mezzanine :
identification des trois zones



Actions:
- installer l'enseigne au niveau de la zone 2 du RDC
- installer les équipements techniques à la zone 3 du RDC
- uniformiser le traitement au niveau de la zone 1 du RDC



Adopter des teintes conventionnelles pour l'habitat et certains équipements publics. L'utilisation de ces références n'exclue pas le recours à d'autres teintes d'agrément qui doivent rester dans des proportions inférieures à 20% de la coloration globale et en rapport avec les teintes des constructions mitoyennes. Les cas particuliers doivent recevoir l'aval d'une commission d'esthétique.

zone d'habitat

La teinte de fond unique évitera les disparités constatées. Les teintes d'agrément compléteront le décor dans un esprit de continuité relative qui lie les bâtiments composant **le même ilot**.

80%

La teinte de fond : en blanc sur au moins 80% de la surface des façades.

Les teintes d'agrément: elles ne sont pas limitatives et concerneront désormais un ensemble de bâtiments constituant l'ilot. Ainsi chaque ilot peut être identifié par sa teinte d'agrément.

Passons de la parcelle à l'ilot

- la teinte de fond est unique pour les bâtiments
- la teinte d'agrément est la même pour chaque ilot.

Les cas particuliers de façades : les façades des murs des logements à cachet traditionnel situé aux quartiers Loughmariyine et Khouribga et sur les bords de l'Avenue Mohamed V seront teintés uniquement en blanc.

Les cas particuliers des murs des RDC : Sur les parties des murs des RDC qui ne portent pas de revêtements particuliers, la teinte sera uniforme en optant soit pour la teinte de fond qu'est le blanc soit pour la teinte d'agrément de l'ilot.

zone d'équipement

Le repère

Les équipements publics sont des repères urbains. Ils sont libres en terme de forme, de texture et de couleurs.

Par ailleurs certains équipements particuliers à savoir ceux de l'enseignement, de la santé et les mosquées nécessitent une distinction par le recours à des teintes particulières affectées à chaque type d'équipements sus indiqués.

Enseignements



Il est proposé que les équipements d'enseignement et d'éducation préscolaire soient teintés dans leur couleur d'agrément en jaune ocre

Santé



Il est proposé que les équipements de santé soient teintés dans leur couleur d'agrément en bleu outremer

Culte



Il est proposé que les mosquées soient teintées dans leur couleur d'agrément en vert

Ces exemples sont donnés à titre indicatif pour évaluer les résultats sur des cas de bâtiments existants où les prescriptions architecturales de la charte peuvent être appliquées.

Ordonnement de la teinte sur une zone immeuble

On peut remarquer que si l'alignement de hauteurs est absent, la couleur des façades peut être un des éléments d'harmonisation pour des cas qui se montrent sans aucune continuité.



Ensemble d'habitat



Identification des équipements par des couleurs dédiées



Équipement scolaire



Équipement de santé



Équipement de culte

Les textures des façades doivent être uniformes sur le même îlot de bâtiments et nuancé selon les typologies, l'occupation et l'importance des emplacements. Les cas particuliers doivent recevoir l'aval d'une commission d'esthétique. Par ailleurs, certaines solutions sont prévues pour les cas existants afin de retrouver des éléments de continuité.

- Cas des immeubles dont le RDC est affecté aux activités:

Les murs des RDC doivent recevoir un matériau de revêtement sur une hauteur au moins égale à 2.50m dans la continuité du revêtement mitoyen. Le type de revêtement doit être choisi de préférence entre le marbre en priorité et la brique ou la pierre de parement. Tous les cas particuliers doivent recevoir l'aval d'une commission d'esthétique.

- Cas des immeubles à RDC habitables:

Les types des textures sont libres. les hauteurs textures en continuité avec la mitoyenneté.

- Cas des immeubles non destinés à l'habitat:

Les types des textures sont sans contraintes

- Cas des villas isolées:

Les types des textures sont libres pour le bâtiment et pour les mur de clôture

- Cas des villas jumelées:

Les types des textures pour le bâtiment et pour les murs de clôture doivent être en continuité avec la villa jumelle.

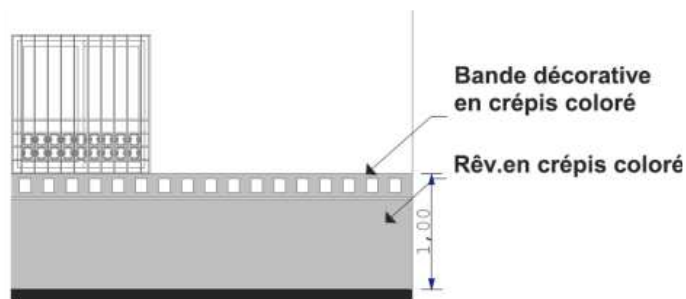
- Cas des villas en bande:

Les types des textures pour le bâtiment et pour les murs de clôture doivent être en continuité sur le même îlot de villas.

- Cas des logements lotis existants:

Dans un souci de retrouver des traits de continuité entre les logements d'un même îlot, il est recommandé de traiter les murs des RDC par un revêtement en crépis ou en granito lavé teinté pour les cas des lotissements spontanés et en pierre ou brique de parement pour les cas des lotissements réglementaires sur une hauteur de 0.50m à 1.20m. Ces hauteurs doivent être identiques sur le même îlot de logements.

Ci après une illustration.



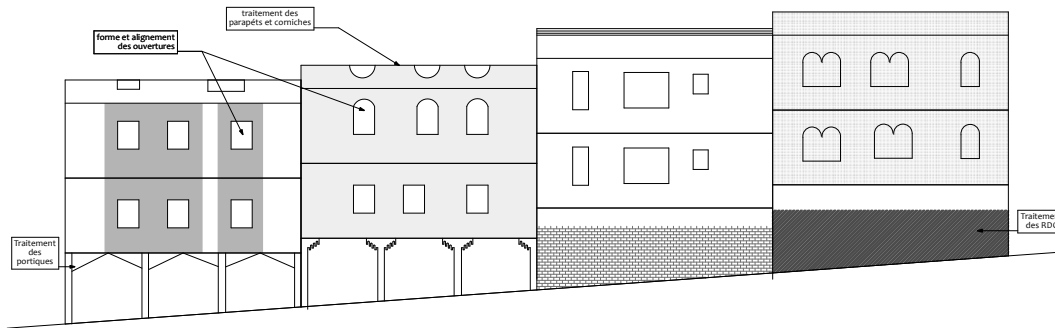
- Cas des équipements:

Les types des textures sont sans contraintes.

A l'exception des bâtiments isolés, tous les autres cas doivent observer des obligations de continuité par rapport aux constructions mitoyennes tant au niveau des alignements des gabarits des RDC et hauteurs globales que de certains éléments composant la façade. Ces contraintes d'alignements, désignés ci après, auront comme finalité de réduire la segmentation excessive des façades urbaines en passant de la façade unique vers la façade composée. Ces dispositions nécessitent par ailleurs des tolérances réglementaires et une adaptation technique.

	les immeubles	les lotis	les villas isolées	les villas jumelées	les villas en bande
Alignement des hauteurs des RDC (voir détail ci-après)	alignement souhaitable avec le voisin	au moins pour deux lots mitoyens	sans	à respecter	au moins pour deux villas en bande
Alignement des parapets des terrasses (voir détail ci-après)	alignement souhaitable avec le voisin	au moins pour deux lots mitoyens	sans	à respecter	au moins pour deux villas en bande
La forme des portiques aux RDC (voir détail ci-après)	à respecter pour le même îlot au niveau de la forme et type revêtement	à respecter pour le même îlot	sans	sans	sans
Le détail des corniches	alignement souhaitable avec le voisin sur le gabarit	au moins pour deux lots mitoyens	sans	à respecter le modèle mitoyen	au moins pour deux villas en bande
La hauteur et le type des textures aux RDC	respect hauteur mitoyenne respect texture souhaitable	à respecter pour le même îlot	sans	respect du modèle mitoyen y compris mur de clôture	respect du modèle mitoyen y compris mur de clôture
La couleur d'agrément	alignement souhaitable avec le voisin	à respecter pour le même îlot	sans	à respecter le modèle mitoyen	à respecter le modèle mitoyen
Les textures aux étages	alignement souhaitable avec le voisin	à respecter pour le même îlot	sans	à respecter le modèle mitoyen	à respecter le modèle mitoyen
La forme des ouvertures aux étages	alignement souhaitable avec le voisin	à respecter pour le même îlot	sans	à respecter le modèle mitoyen	à respecter le modèle mitoyen
Les grilles de protection	modèle identique pour le même immeuble	à respecter pour le même îlot	sans	à respecter le modèle mitoyen	à respecter le modèle mitoyen
Les gardes corps et balustrades	identique sur le même immeuble	à respecter pour le même îlot	sans	à respecter le modèle mitoyen	à respecter le modèle mitoyen
les toits en pente recouverts en tuiles	respect couleur de tuiles par rapport aux mitoyens	respect couleur de tuiles par rapport aux mitoyens	sans	respect couleur et pente par rapport aux mitoyens	respect couleur et pente par rapport aux mitoyens

Illustrations techniques: Façades schématiques des disparités existantes et des solutions préconisées pour les façades projetées



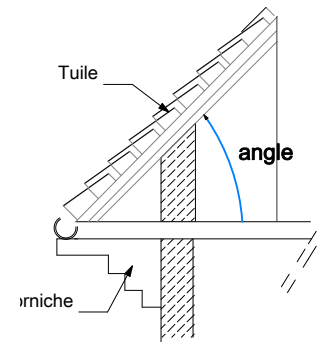
LES ELEMENTS DE DISPARITE DES FACADES EXISTANTES



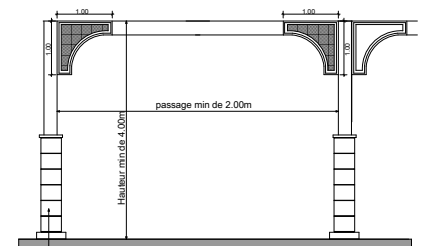
LES ELEMENTS DE CONTINUITÉ DES FACADES PROJETÉES

Éléments à corriger:

- l'individualisation des lots
- La forme et l'alignement des ouvertures
- le traitement des RDC
- les parapets des terrasses
- les éléments des portiques
- les toits inclinés



Degré de pente, couleur de la tuile et corniche à respecter pour les cas mitoyens



point d'appui
section: 0,40x0,40 min
revêtu à 2,20 m
socle 0,50x0,50 min

Prescriptions du modèle du portique

Illustrations de l'existant :

Actions:

- Mise à niveau de l'existant par rapport aux éléments prescrits par la charte architecturale
- L'alignement par rapport à la construction mitoyenne



coloration de base

coloration d'agrément pour
balcons et ouvertures

revêtement des murs des
RDC

MISE A NIVEAU DE L'EXISTANT

CONTINUITÉ AVEC LE MITOYEN

Alignement de la hauteur globale

Adoption du principe de
symétrie

Continuité de la teinte d'agrément

alignement de la hauteur du RDC

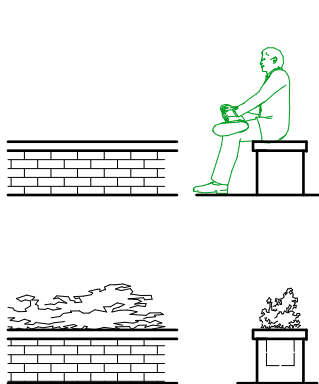
Continuité de traitement du RDC



Les murs de clôture matérialisent selon les cas des limites juridiques et spatiales dont le visuel, le sonore et le sécuritaire. Néanmoins, il est important et essentiel que ces murs participent à la valorisation du cadre bâti et du paysage à Sidi Slimane. Pour ce nous recommandons que ces murs soient de préférence ouverts visuellement en apportant des solutions nuancées au cas où ces murs devraient être fermés. Pour ce, nous présentons dans ce qui suit les quatre cas préconisés:

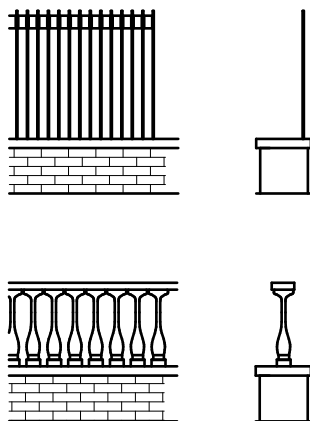
Pour les clôtures de marquage

privilégier les murets pouvant servir aussi comme banquette ou comme porteur de jardinières. Ce type est préconisé pour les espaces de jeux en plein air, jardins etc.



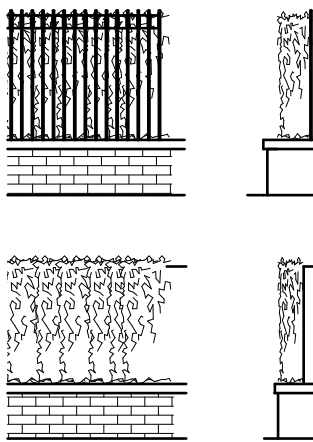
Pour les clôtures des équipements

privilégier la clôture ajourée; composée de muret bas surmonté soit d'une grille métallique de protection ou d'une balustrade.



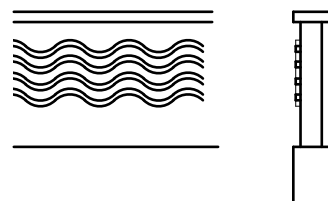
Pour les clôtures visuelle

prévoir l'intégration des plantes grimpantes sur leurs faces extérieures avec le choix d'espèces à floraison saisonnière. La partie arrière du mur de clôture peut être en grille ou en dur.



Pour les clôtures en durs

prévoir des revêtements faciles à dépoussiérer et à laver dont le standard de noblesse reste à l'appréciation des services compétents de la ville.



Les illustrations suivantes traitent des cas de clôtures qui peuvent varier d'une simple banquette pour marquer une limite spatiale comme pour le cas des jardins publics à des clôtures grillagées pour les cas des constructions qui optent pour le partage de leurs espaces intérieur planté et d'autres cas de clôtures fermées mais qui se distinguent par leur traitement en différentes textures ou motifs.

Pour les limites uniquement de marquage, le mur de clôture peut être sous forme d'une banquette



Les clôtures ajourées sont vivement recommandées pour les équipements et les demeures qui optent pour le partage visuelle de leurs espaces intérieurs plantés



Pour les clôtures fermées le recours à la richesse des textures et les motifs est recommandé



INSTALLATIONS EN FAÇADES EVITER DES PRATIQUES NUISANTES

zone ciblée: Toutes les zones

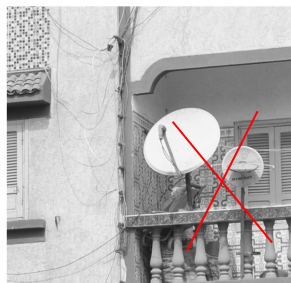
Plusieurs éléments viennent à posteriori charger la façade et affecter sa qualité architecturale. Ils peuvent constituer dans certains cas des sources de nuisances pour le bâtiment lui-même et aussi pour les usagers de l'espace public. Il y a lieu alors d'instaurer des règles pour les différents usages des façades donnant sur l'espace public.

Interdire les étendoirs destinés au séchage du linge sur les façades



Les installations des antennes TV et paraboles doivent être en terrasses de sorte à ne pas être vu de l'extérieur.

Pour les immeubles collectif exiger des installations communes



Interdire toute apposition d'affiches, d'inscriptions et d'enseignes non autorisées.



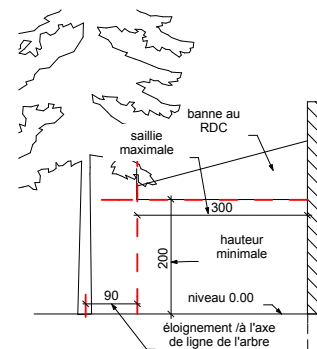
Les installations de la climatisation sont à éviter sur les façades visibles de la voie publique. Leurs emplacements recommandés est en terrasse ou sur des façades arrières.



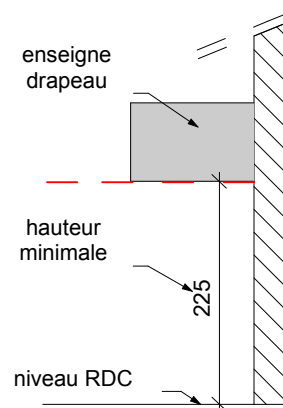
Interdire les tuyaux ou conduites apparentes sur les façades



Des limites saillie des banquettes et stores doivent être adoptées.



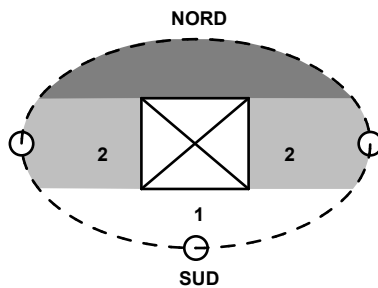
S'il existe des plantations d'arbres, leur saillie maximum se trouvera à 0.90m de l'axe de ligne de l'arbre le plus voisin



Des servitudes pour le placement des enseignes doivent être respectées.

L'ensemble des bâtiments doivent répondre à un souci majeur de l'efficacité énergétique qui constitue aujourd'hui un pari national et international. En outre il est nécessaire que l'ensemble des choix en matière de construction s'inscrivent dans une vision de développement durable. Pour ce, l'ensemble des intervenants dont les concepteurs, les fabricants des matières premières et l'administration doivent concourir à atteindre cette finalité. Ci après, les principales prescriptions pratiques à observer.

L'orientation : c'est un élément important pour profiter au maximum de l'énergie solaire. L'orientation peut intéresser le bâtiment et ses différents compartiments comme elle peut intéresser les ouvertures. Sans se limiter aux seuls points cardinaux, les ouvertures zénithales peuvent apporter des solutions complémentaires intéressantes. Dans tous les cas, privilégier l'orientation plein sud pour un maximum d'ensoleillement.

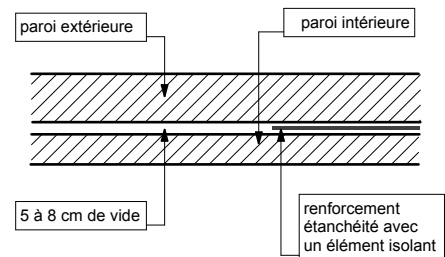


L'éclairage des pièces : le niveau d'éclairage dépend de la fonction de la pièce de son orientation et du climat. Mais à l'exception des cas particuliers comme c'est le cas pour certains équipements, on peut adopter comme règle le ratio minimal de 1m² d'ouverture par 10 m² de pièce.

L'isolation thermique : elle peut concerner tous les éléments de la façade dont particulièrement les murs, les vitrages et les planchers hauts.

Solution de base pour les murs:

- doublement des parois
- intégration des éléments isolants:



Solutions de base pour les vitrages:

- performance intrinsèque du vitrage,
- doublement des parois
- et intégration des films isolants

La ventilation : C'est un procédé efficace pour la régulation des apports thermiques. Mécanique ou naturelle, elle permet d'évacuer les excès thermiques éventuelles et dans d'autres cas d'apporter ou d'échanger un air frais à l'intérieur.

Prescriptions complémentaires

- Le recours à l'énergie solaire qui présente l'avantage d'être non polluante et renouvelable.
- Inciter à recourir aux études d'efficacité énergétique
- Sensibiliser la population aux bonnes pratiques et de consommation au travail et chez soi et faire usage des nouvelles technologies en matière d'économie d'énergie

En outre, l'efficacité énergétique est aussi possible par:

- La récupération des eaux de pluies
- La consommation des produits locaux
- Le changement des comportements.

Le cadre réglementaire constitue la garantie juridique pour la maîtrise du l'élément bâti à toutes les phases de sa création et son existence sur le terrain. Il doit couvrir l'ensemble des règlements inhérents à la conception, réalisation et exploitation du bâtiment. Il doit concerner aussi les procédures pour une mise en application efficace de ces règlements et leur adaptation au contexte. Ci après les règlements et procédures à mettre en place et à actualiser au besoin:

Cadre général

- Doter la ville d'un plan d'aménagement
- Veiller à l'actualisation du plan d'aménagement dans le délai réglementaire
- Adopter un règlement de voirie propre à la ville
- Adopter le document de la charte architecturale
- Classification des quartiers à cachet traditionnel
- Classification des Bâtiments d'intérêt architectural et leur réhabilitation).
- Instaurer un conseil de veille à l'application de la charte architecturale et son enrichissement futur.
- Adopter des normes locales concernant les limites sonores entre l'extérieur et l'intérieur des bâtiments et les limites horaires des effets sonores

phase étude

- Adopter une procédure pour le respect des délais d'intervention des différents acteurs
- Encourager le recours aux concours d'architecture et tout particulièrement pour les projets phares de la ville
- Instaurer une commission d'esthétique permanente pour le bâtiment composée des hommes de l'art .

phase suivi de chantier

- Réglementer la procédure de gestion du cahier de chantier
- Exiger l'assurance du chantier (personnel et engins)
- Exiger le recours aux entreprises qualifiées en construction
- Adopter une procédure pour la réception par la commune des opérations de bornage, de définition des niveaux et l'alignement des voies
- Exiger l'achèvement total des travaux extérieurs avant délivrance du permis d'habiter ou de conformité

phase exploitation

- La commune doit réglementer la pose des enseignes sur les façades
- La commune doit adopter un arrêté communal pour les travaux d'entretien périodique des peintures extérieures .
- La commune doit être en mesure, , de réaliser ces travaux en régie , à la charge des propriétaires défaillants

La qualité du cadre bâti est la conséquence des interventions de plusieurs acteurs dans l'acte de bâtir; depuis l'initiation du projet jusqu'à la réception du bâtiment. Il est donc essentiel d'identifier l'ensemble de ces acteurs et de recadrer leurs interventions de sorte à assurer les conditions optimales pour la valorisation du cadre bâti. Ainsi nous définissons dans ce qui suit les différentes phases du projet et la nature des profils des intervenants.

La phase de reconnaissance	Taches	Objet	Acteur	Observation
	études géotechniques	connaissance du sol	bureau expertise	souvent ignorée
	études topographiques	Dénivellation et occupation du terrain	géomètre	pas généralisée
La phase de l'étude	Conception	conception architecturale	Architecte	Elle n'est pas ressentie comme besoin mais plutôt une formalité
	Autorisation du projet	conformité réglementaire et esthétique	Administration	réglementation à adapter profils technique à valoriser
	Etudes techniques	dimensionnement techniques	BET	Elle n'est pas ressentie comme besoin mais plutôt une formalité
La phase du suivi	Bornage du projet	Délimitation des bornes du projet	Architecte+géomètre	le recours au géomètre est rare
	Niveaux des planchers	Délimitation des niveaux du projet	Architecte+géomètre	n'est pas toujours constaté
	Alignement des façades	Respect de l'alignement des voies	Architecte+géomètre	n'est pas toujours constaté
	Contrôle de la qualité	Qualité des matériaux et mise en oeuvre	Architecte+BET+ Bureau de contrôle	n'est pas toujours constaté
	Conformité au plan ne varietur	Référence au plan autorisé	Administration	n'est pas toujours constaté
	Réceptions partielles	Réception des ouvrages	Architecte+BET	n'est pas toujours constaté
	Réception définitive des travaux	Réception du projet	Architecte+BET	n'est pas toujours constaté
	Permis d'habiter ou de conformité	Conformité aux conditions d'exploitation	Administration	n'est pas toujours constaté

Les autorisations de construire et les permis d'habiter concernant les édifices publics ne doivent être délivrés que si les normes d'accessibilités urbaines et architecturales sont respectées et appliquées. (Voir détails ci joints)

1- Entrée d'un édifice :

Rampes : pour certaines personnes âgées, en situation de handicap, maman avec poussettes..., emprunter une rampe munie d'une pente douce, d'une main courante et d'une bordure chasse roue, est une nécessité pour franchir une différence de niveaux.

Pentes : pour éviter aux personnes à faible mobilité de glisser, deux cas de figure se présentent :

-Pour les édifices publics neufs, une pente ne doit dépasser les 5%, un palier de repos est nécessaire tous les 10 m (fig 2).

-Par contre pour les édifices publics existants, lorsque la structure des constructions rend difficile l'application des normes ci-dessus, les pentes maximales suivantes sont tolérées :

*12% sur une longueur maximale de 0.50m (fig 4)

*8% sur une longueur maximale de 2.00m (fig 5)

Mains courantes : La main courante est très utile aux personnes à mobilité réduite et aux enfants. Pour une meilleure préhension, il est recommandé (si la main courante n'est pas continue), de la prolonger horizontalement d'au moins 0.30 m depuis le point de départ et /ou d'arrivée de la rampe (fig 1).

Bordure chasse roue : La bordure chasse roue est un élément de blocage de 8 cm de largeur sur 5 cm de hauteur pour la petite roue de la chaise roulante, la canne ou la béquille. C'est aussi un élément de repérage pour la canne de la personne non-voyante (fig 3).

Palier de repos : selon la configuration de la rampe, le palier de repos doit respecter des dimensions minimales de sorte à assurer les manoeuvres nécessaires pour les chaises roulantes (fig 6).

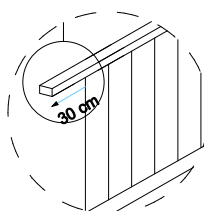


fig 1

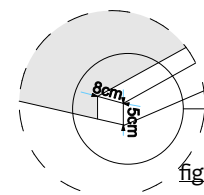


fig 3

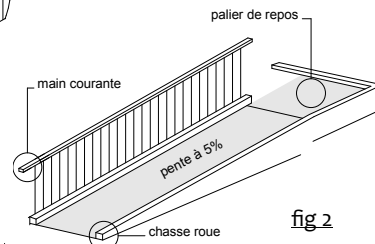


fig 2

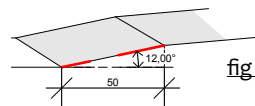


fig 4

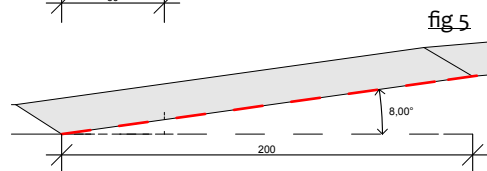


fig 5

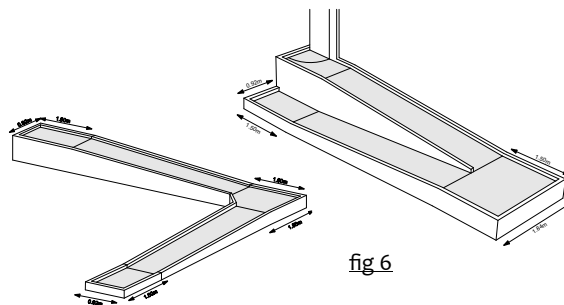
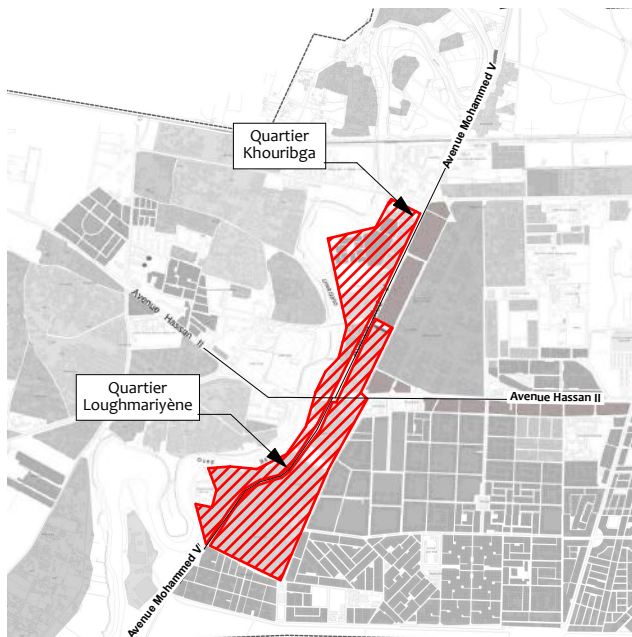


fig 6

La ville de Sidi Slimane renferme plusieurs tissus qui reflètent le cachet traditionnel proche de l'esprit des médinas tant au niveau de l'organisation que du cachet architectural des demeures. Ces tissus ont l'avantage aussi de bénéficier d'un emplacement central dans la ville. Mieux encore, ils sont à la croisée des deux principales traversées. Ces tissus, constitués principalement du quartier Loughmariyène, du Quartier Khouribga et des fronts bâtis donnant sur l'avenue Mohamed V, nécessitent d'être protégés par leur classement en tant que patrimoine culturel et valorisés par des activités de nature à leur permettre de se distinguer et de participer à l'animation et l'attractivité de la ville. On peut penser à des activités de types touristiques telles que l'artisanat, les maisons d'hôtes, des maisons d'expositions artistiques etc.

Tissus de cachet traditionnel (à classer)

illustrations d'ambiance



L'ordonnement a pour finalité la confirmation du cachet traditionnel marocain dans les quartiers Loughmaryène, et khouribga de sorte à sauvegarder un patrimoine existant et aussi à le mettre en valeur. Il se base sur des règles restrictives pour l'utilisation d'un certain nombre d'éléments faisant partie de l'architecture traditionnelle et en contrepartie, ces constructions bénéficient d'un certain nombre d'avantages par dérogation quant aux possibilités d'occupation et d'utilisation du sol et aussi d'usage. A titre d'exemple, il est recommandé que dans ces quartiers l'encorbellement en façade soit interdit sur des emprises de voie inférieures à 8m et pourrait être total sur le reste des emprises si l'alignement mitoyen le permet.

REGLES A RESPECTER

1- la mise à niveau architecturale : elle consiste à:

- La remise en état initial des façades et l'élimination des éléments étrangers à l'architecture traditionnelle;
- le déplacement ou l'encastrement des installations techniques telles les évacuations et les alimentations ;
- la restauration des bâtiments en souffrance technique.

2- les textures des murs de façades:

Les murs de façades doivent être aussi simples que possible .

Les textures doivent se limiter aux enduits lisses.

Pour les RDC , des relevés de 1.20m max, peuvent être prévus avec des textures soit en crépis ou en zellige traditionnel.

Pour les commerces, les textures doivent respecter les textures de la construction d'accueil.

2- la couleur de base et les couleurs d'agrément :

- la couleur de base est le blanc
- la couleur d'agrément est limitée aux équipements.
- la couleur de la menuiserie est un nuancé entre le rouge bordeaux et le marron à l'exception de la porte d'entrée
- la couleur des grilles métallique est le noir

Les éléments d'architecture traditionnelle:

- l'usage du bois pour les éléments de la menuiserie
- l'usage du fer forgé pour les éléments métalliques
- l'usage des motifs et des techniques traditionnelles pour le façonnage des différents éléments.

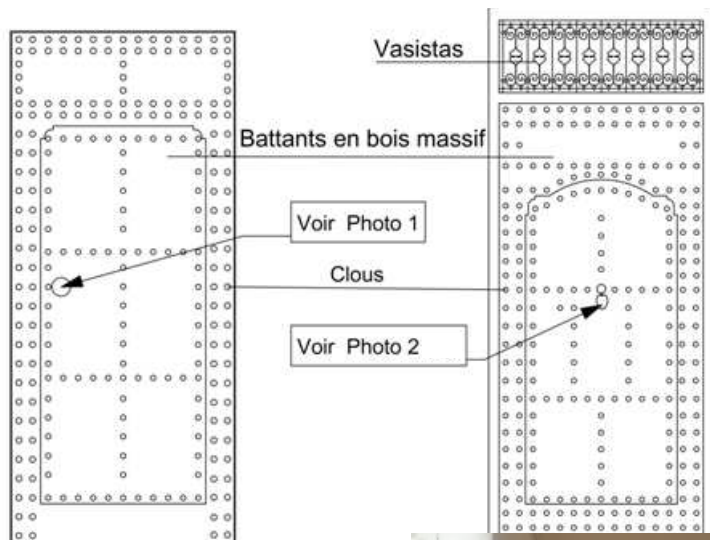
Les éléments à mettre en évidence:

- la porte de l'entrée principale avec ou sans képis
- la grille de protection pour fenêtres
- la console sous la dalle du 1er étage
- les fenêtres avec ou sans képis
- les corniches des murs de terrasses
- le numéro de porte

ci-après des modèles d'inspiration pour les éléments traditionnels:

Les éléments ci-après ne représentent pas des modèles limitatifs, mais plutôt des échantillons d'inspiration et d'orientation. Ils sont donnés à titre indicatif pour illustrer le type d'architecture à mettre en valeur dans les quartiers concernés et aussi pour cibler les éléments les plus couramment utilisés dans ce type d'architecture.

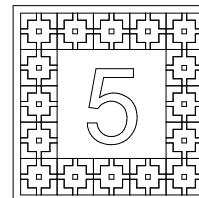
Éléments de porte traditionnelle



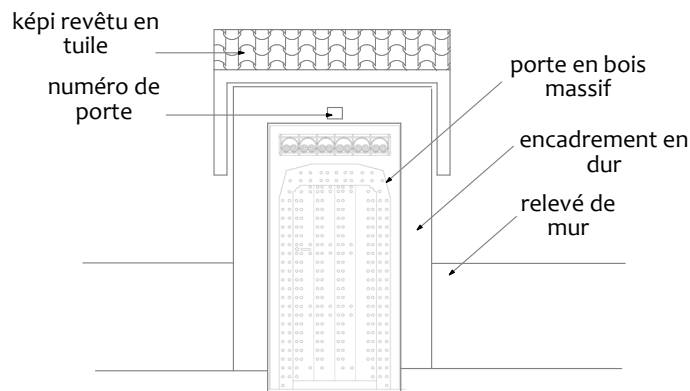
plan de principe de porte



grille pour vasistas



numéro porte



porte à encadrement



photo de porte



photo 2

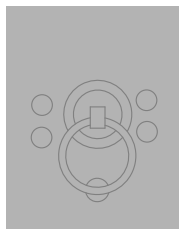
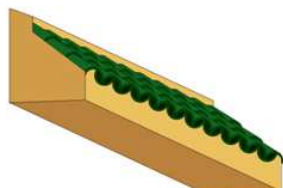


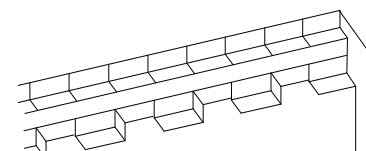
photo 1



képi pour porte et fenêtre



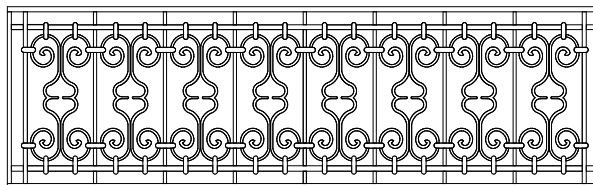
console pour étage



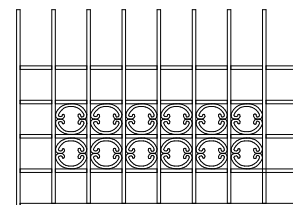
détail corniche en brique cuite

Éléments de la fenêtre traditionnelle

Les éléments ci-après ne représentent pas des modèles limitatifs, mais plutôt des échantillons d'inspiration et d'orientation. Ils sont donnés à titre indicatif pour illustrer le type d'architecture à mettre en valeur dans les quartiers à cachet traditionnel et aussi pour cibler les éléments les plus couramment utilisés dans ce type d'architecture.

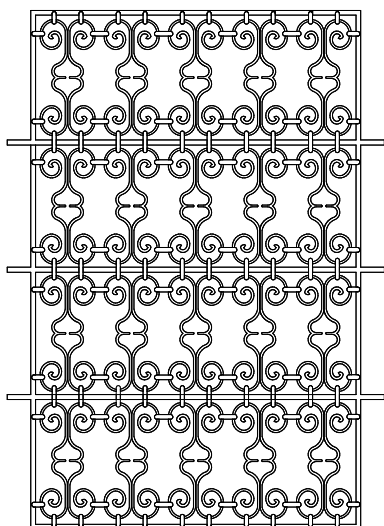


garde corps pour fenêtre

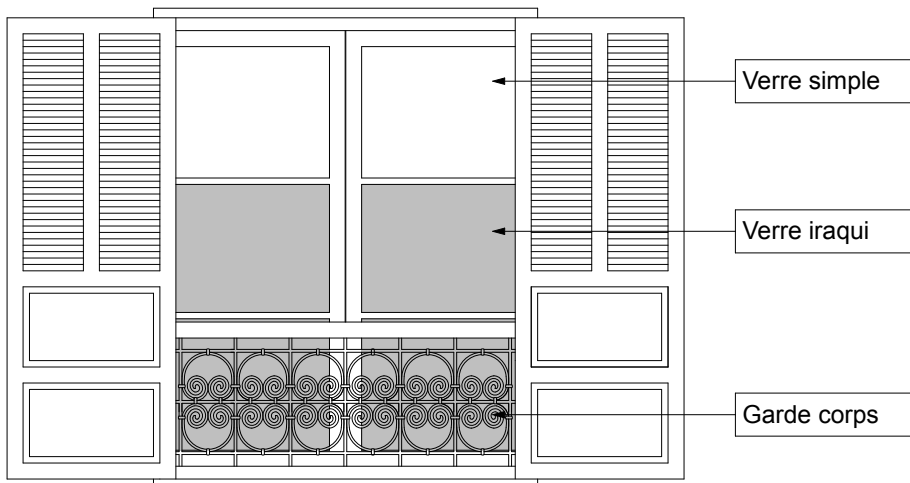


grille néotraditionnelle

Les éléments néotraditionnels peuvent être tolérés dans le but de répondre aux besoins spécifiques.



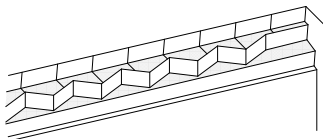
grille pour fenêtre



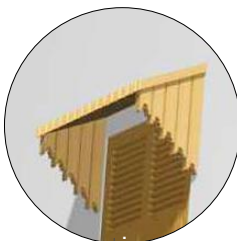
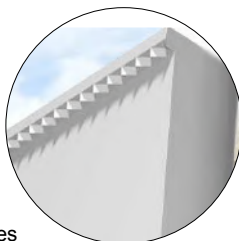
éléments de fenêtre

PRINCIPES D'ORDONNANCEMENT LES FACADES TRADITIONNELLES

couronner les bâtiments avec
des corniches traditionnelles



corniche pour les murs de terrasses



kepi en bois pour portes et fenêtres



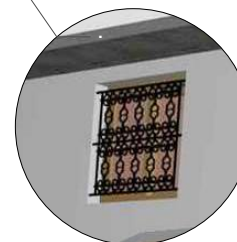
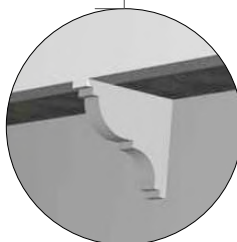
Recourir au matériau bois pour le façonnage des képis et éviter les baches en plastique

Harmoniser des façades mitoyennes dans le secteur traditionnel par le recours à la teinte de fond blanche

protéger les soubassements par des revêtements simples couronnés par un motif traditionnel



soubassement et encadrement de porte



L'ordonnement a pour finalité la continuité dans l'esprit architectural et non pas la duplication des modèles. Il se base sur des règles à respecter sans pour autant limiter la créativité architecturale. Pour les cas des villas, il y a lieu de distinguer entre les villas isolées et les villas en bandes ou jumelées. Les règles d'ordonnement se réfèrent aux éléments suivants:

1- la couleur de base et les couleurs d'agrément
3- les gabarits et le traitement des murs de clôtures

2 - les textures de revêtement
4- types de couverture en pente

Cas des villas isolées

Couleur de base: sans contrainte

Couleur d'agrément: sans contrainte

Les textures : sans contrainte

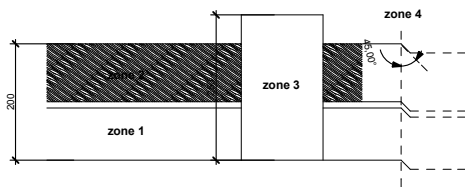
Les murs de clôtures:

Zone1: minimum 0.20m et maximum 1.00m

Zone2: zone à planter

Zone3: respect de la hauteur

Zone4: respect jonction à 45° avec mitoyen



Les toits en pente: sans contrainte

Cas des villas jumelées

Couleur de base: couleur de la villa jumelle

Couleur d'agrément: couleur de la villa jumelle

Les textures : similaire à la villa jumelle

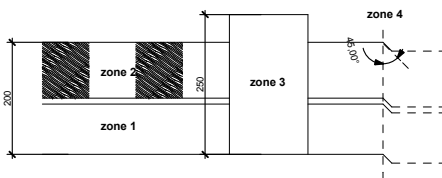
Les murs de clôtures:

Zone1: min 0.20 et max 1.00m

Zone2: zone à planter à 50%

Zone3: respect de la hauteur

Zone4: respect jonction à 45° avec mitoyen au niveau des murs de terrasses et des murs de clôtures



Les toits en pente:

- Respect du degré de la pente à 45°
- Respect de la couleur de la tuile du mitoyen

Cas des villas en bande

Couleur de base: couleur de l'îlot de villas

Couleur d'agrément: couleur de l'îlot de villas

Les textures : similaires aux villas de l'îlot

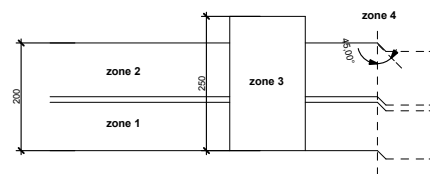
Les murs de clôtures:

Zone1: maximum 1.00m

Zone2: respect du traitement mitoyen

Zone3: respect de la hauteur

Zone4: respect jonction à 45° avec mitoyen au niveau murs des terrasses et murs de clôtures



Les toits en pente:

- Respect du degré de la pente à 45°
- Respect de la couleur de la tuile dominante de l'îlot des villas

L'ordonnancement a pour finalité la continuité dans l'esprit architectural et non pas la duplication des modèles. Il se base sur des règles à respecter sans pour autant limiter la créativité architecturale. Pour les cas des immeubles, il y a lieu de distinguer entre les cas existants et les cas projetés.

Les cas existants

Les règles d'ordonnancement se réfèrent aux éléments suivants:

- 1- la mise à niveau architecturale
- 2- la couleur de base et les couleurs d'agrément
- 3- les textures des RDC

1- la mise à niveau architecturale : elle consiste aux travaux suivants:

- La remise en état initial des façades à titre d'exemple la libération des balcons cloisonnés.
- le déplacement des installations techniques vers des emplacements appropriés (exemple climatisation, cablages etc)
- mettre de l'ordre concernant les enseignes placées sur les façades

2- la couleur de base et les couleurs d'agrément :

- la couleur de base est le blanc
- la couleur d'agrément est identique pour le même îlot
- pour les immeubles isolés, la couleur d'agrément est indépendante

3- les textures des RDC :

- pour les RDC habitables, des relevés de 1.20m doivent être prévus identiques pour le même îlot d'immeuble.
- pour les RDC commerciaux, les revêtements des murs doivent être d'un matériau type marbre de même nature pour le même îlot d'immeubles et sur une hauteur au moins égale à la hauteur des ouvertures des vitrines des magasins.

Les cas projetés

Les règles d'ordonnancement se réfèrent aux éléments suivants:

- 1- la continuité dans l'îlot (style, couleur de base, couleur d'agrément)
- 2- le respect d'une hauteur standard pour le RDC dans l'îlot
- 3- le respect des servitudes mitoyennes.

1- la continuité dans l'îlot :

- continuité dans la couleur de base et couleur d'agrément (voir page 50)
- la continuité dans le type du revêtement du RDC et sa hauteur

2- le respect d'une hauteur standard du RDC dans l'îlot: sur un même îlot d'immeubles et tout particulièrement pour les cas donnant sur les voies et espaces publics, la hauteur des RDC doit être identique

3- le respect des servitudes mitoyennes:

- Saillies concernant les étages :

A l'extrémité mitoyenne des bâtiments, les saillies des constructions sont limitées par un plan vertical à 45° avec celui de l'alignement et partant à 0.25m de la ligne séparative des propriétés voisines (voir illustration page 44).



L'ordonnement a pour finalité la continuité dans l'esprit architectural et non pas la duplication des modèles. Il se base sur des règles à respecter sans pour autant limiter la créativité architecturale. Pour les cas des habitations loties, il y a lieu de distinguer entre les cas existants et les cas projetés.

Pour les cas existants

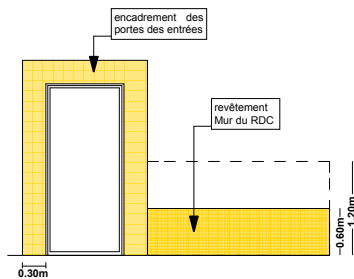
Les règles d'ordonnement se réfèrent aux éléments suivants:

- 1- la mise à niveau architecturale
- 2- les couleurs de base et d'agrément
- 3- les textures des RDC

- 1- la mise à niveau architecturale** : elle consiste aux travaux suivants:
- achèvements des travaux de gros oeuvre dont tout particulièrement l'enduit des murs en briques restants à l'état brut.
 - l'encastrement de l'ensemble des canalisations et descentes réalisées sur les murs de façades
 - le redressement des anomalies fréquentes telles que les saillies des grilles de protection au delà des alignements des façades.
 - débarrasser la façade de tout élément jugé inutile

- 2- la couleur de base et les couleurs d'agrément :**
- la couleur de base est le blanc
 - la couleur d'agrément est identique pour le même ilot

- 3- les textures des RDC :**
- dans le même ilot de logements, les portes des entrées aux logements doivent recevoir un encadrement de même hauteur, le même style d'encadrement et le même matériau de revêtement
 - les RDC doivent recevoir un revêtement unique sur une hauteur continue de 0.60m à 1.20m



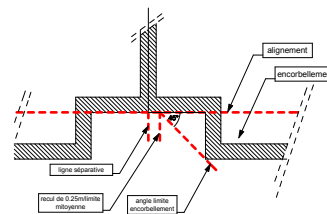
Pour les cas projetés

Les règles d'ordonnement se réfèrent aux éléments suivants:

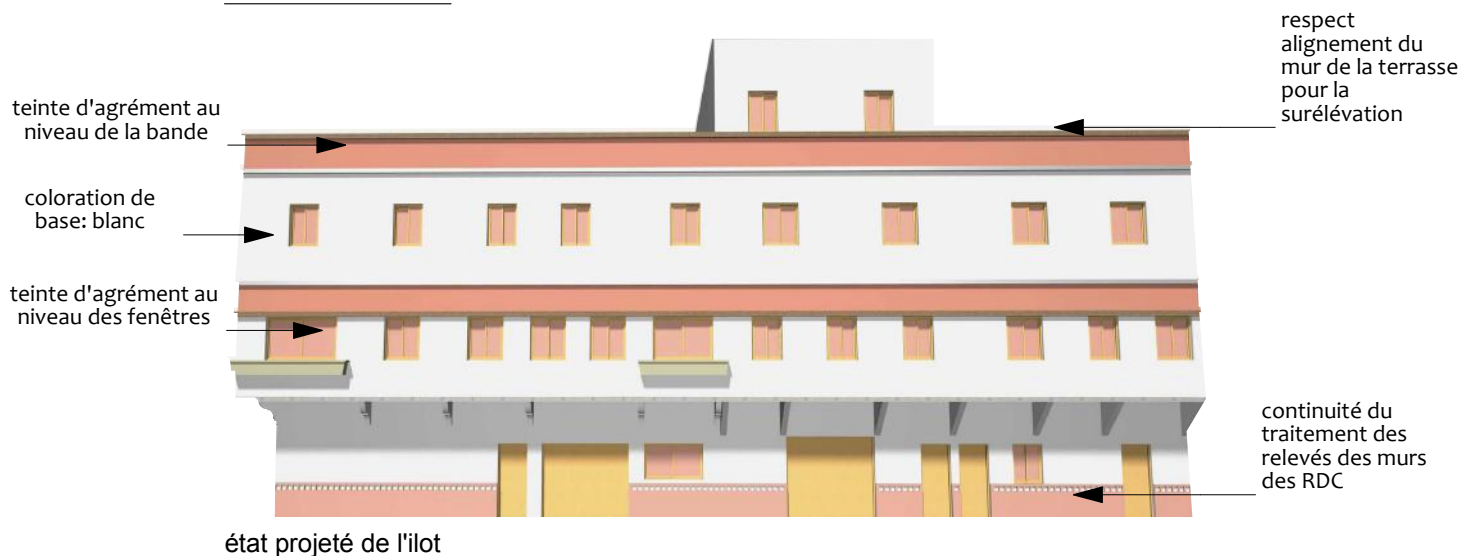
- 1- la continuité dans l'ilot
- 2- le respect de la hauteur au RDC
- 3- le respect des servitudes mitoyennes.

- 1- la continuité dans l'ilot :**
- continuité dans le style des ouvertures
 - continuité dans le style des balustrades et gardes corps
 - continuité dans le style des corniches
 - continuité dans les couleurs de base et d'agrément
- 2- le respect d'une hauteur standard du RDC dans l'ilot:** sur un même ilot de logement et tout particulièrement pour les cas donnant sur les voies et espaces publics, la hauteur des RDC doit être identique

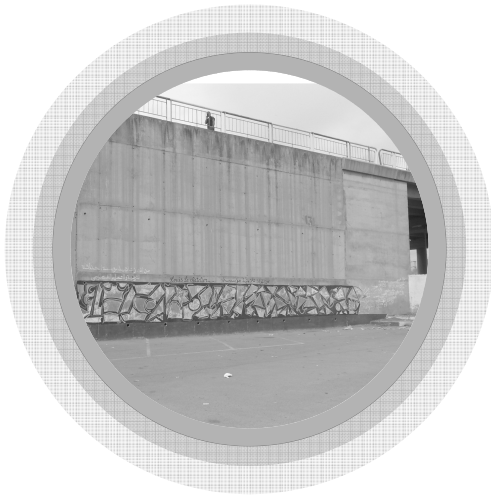
- 3- le respect des servitudes mitoyennes:**
- Saillies concernant les étages : A l'extrémité mitoyenne des bâtiments, les saillies des constructions sont limitées par un plan vertical à 45° avec celui de l'alignement et partant à 0.25m de la ligne séparative des propriétés voisines (voir illustration ci après).



Devant la diversité des cas, nous présentons un exemple où les éléments d'ordonnement sont mis en oeuvre à savoir la coloration de base qu'est le blanc, le choix d'une teinte d'agrément uniforme pour l'ilot (dans ce cas c'est la teinte ocre) et le traitement des relevés des murs des RDC avec une texture continue.



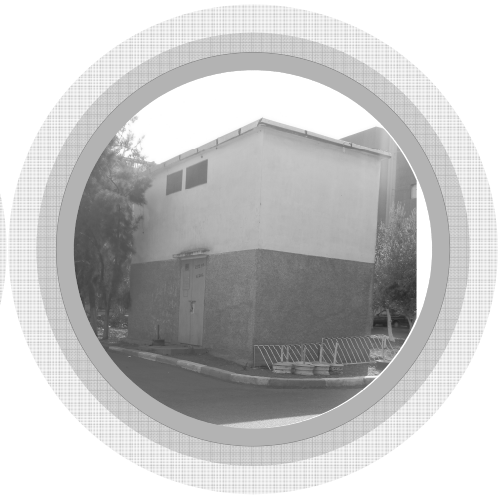
Plusieurs constructions purement techniques sont réalisées dans le milieu urbain sans un vrai souci de prise en charge de la dimension esthétique. il s'agit des postes de transformation électrique, des châteaux d'eau, des ponts et de certains pans de murs aveugles ou murs de clôtures.



Mur de soutènement devant la gare



Château d'eau



Poste de transformation électrique

Ces éléments peuvent devenir des supports de communication et de diverses expressions artistiques valorisantes avec l'appel à la participation des artistes et de la société civile. ci joint quelques illustrations existantes et d'autres projeter.



Traitement en peinture nuancée



Traitement en thème sportif



Traitement en thème de citoyenneté

Certaines réalisations particulières à Sidi Slimane datant de la période du protectorat reflètent un cachet architectural symbolique qui témoigne d'une partie de l'histoire de la ville. Ils incarnent aussi une richesse architecturale valorisante pour le cadre bâti leur permettant de se distinguer dans la ville et ses environs. Ces bâtiments doivent être protégés par leur classement en tant que patrimoine architectural et réhabilités de sorte à ce qu'ils restent des composantes vivantes dans la ville.

L'ex-église de Sidi Slimane

Cas prioritaires

Demeure privée aux environs
de Sidi Slimane



Les principales orientations d'ordre architectural s'articulent autour de dix axes majeurs qui touchent les aspects techniques, réglementation, gestion et environnement. Ces orientations sont développées dans le rapport en différentes recommandations et actions à mettre en oeuvre.

1-Recherche d'une harmonie dans la particularité spatiale :

Par un référentiel architectural d'orientation et de cadrage capable de mettre en valeur les potentialités et de réduire les disparités à l'intérieur de la ville de Sidi Slimane.

2- Révision des caractéristiques techniques des façades :

Ces caractéristiques techniques doivent être redéfinies de sorte à approcher les différentes fonctions remplies par les façades des bâtiments et les points de conflits entre l'intérieur et l'extérieur.

3- Mise à niveau de la réglementation :

L'arsenal juridique local en matière de construction doit être consolidé de sorte à maîtriser et encadrer l'ensemble du processus de production du cadre bâti.

4-un mode de gestion appropriée :

En plus des différents outils de la planification urbaine, il s'agit aussi de mettre en place des stratégies cohérentes avec les moyens humains et financiers de la commune, d'établir des priorités et des plannings de projets et la mobilisation de tous les acteurs.

5- Recours aux experts :

Les bâtiments doivent être le produit d'un savoir faire en matière de la construction tant dans leurs phases de conception que de l'exécution.

6- l'efficacité énergétique et développement durable :

L'ensemble des bâtiments doivent répondre à un souci majeur de l'efficacité énergétique. En outre il est nécessaire que l'ensemble des choix en matière de construction s'inscrivent dans une vision de développement durable.

7- garantir l'accessibilité aux lieux de la vie collective :

Adopter des lois assurant l'accessibilité de différents composants de la vie collective, telles que logements, bâtiments, transports en commun, voies publiques et autres espaces extérieurs.

8- la diversification de l'offre en matière d'habitat :

Le secteur d'habitat constitue la quasi-totalité du cadre bâti et devrait être par conséquent diversifié afin d'éviter la monotonie du cadre bâti.

9-une approche participative des habitants :

Elle doit intégrer la concertation sur les choix architecturaux, la sensibilisation et l'information de des actions de partenariat avec la société civile, etc.

10- l'entretien des bâtiments :

Les bâtiments sont des sujets en perpétuelles réactions avec leurs environnements naturels et humains qui provoquent leur dégradation et leur vieillissement et donc un besoin nécessaire à leurs entretiens périodiques.

Harmonie dans la particularité spatiale :

- rechercher des éléments unificateurs et confirmer la particularité des ensembles homogènes .
- confirmer le cachet traditionnel pour les quartiers anciens
- instaurer des contraintes de continuité avec le mitoyen
- recomposer la ville par îlots au lieu de parcelles
- instaurer un statut de repère pour les équipements

Mise à niveau de la réglementation :

- Doter la ville d'un plan et d'un règlement d'aménagement
- adopter un règlement local de voirie qui intègre le référentiel architectural
- adopter un règlement de surcharge des façades.
- la commune doit veiller à assurer les accessibilités urbaines pour les handicapés

Définir des seuils entre l'espace privé et public:

- les dimensions physique et esthétiques définies par un plan et un référentiel architectural.
- les dimensions sonore et olfactive définies à partir du seuils de tolérance et des caractéristiques techniques de la façade.
- la dimension temporelle définie par des limites horaires de tolérance eu égard aux seuils définis.

Un mode de gestion appropriée par:

- renforcement des moyens humains et techniques de la commune
- mettre en place une structure de mise en œuvre et de veille concernant la charte architecturale
- instaurer des procédures communales de suivi et de contrôle des chantiers

Recourir aux experts de construction :

- reconnaissance des lieux (topographes, géologues)
- la conception et études techniques (architectes et bureaux d'études techniques)
- Instruction des dossiers d'autorisation (les profils des membres de la commission)

Orientations et

Recommandations

Architecturales

Efficacité et développement durable:

- Une prise en compte de l'isolation, la ventilation, le chauffage et sa régulation .
- Le recours à l'énergie renouvelable qui présente l'avantage d'être non polluante .
- Inciter à recourir aux études d'efficacité énergétique
- Sensibiliser la population aux bonnes pratiques de maîtrise de l'énergie au travail et chez soi .

Garantir l'accessibilité aux lieux publics:

La commune doit veiller à assurer les accessibilités urbaines pour les handicapés tous particulièrement dans tous les lieux publics en prévoyant des descentes de trottoirs, des revêtements de sol antidérapant, des signaux d'éveil et de vigilance etc

Enrichissement des types d'habitat :

- diversifier l'offre en matière d'habitat en privilégiant d'autres types d'établissements tels que l'habitat collectif, l'habitat individuel amélioré, les résidences fermées etc
- privilégier et encourager l'habitat collectif

Approche participative des habitants:

- établir un manuel technique et de conseil de construction.
- programmer une campagne de communication au sujet de la charte architecturale.
- établir des partenariats avec les associations, et les différentes institutions pour la diffusion de la charte architecturale

Entretien des bâtiments:

- La commune doit veiller à l'entretien périodique des bâtiments .
- L'entretien concerne aussi des opérations ponctuelles qui peuvent toucher le gros œuvre des bâtiments menaçant ruine ou la .

CHARTRE ARCHITECTURALE

URBANISTIQUE ET PAYSAGERE

DE LA VILLE DE SIDI SLIMANE



VOLET PAYSAGER

La ville de Sidi Slimane par son emplacement renferme plusieurs composantes paysagères naturelles ou artificielles dont le degré d'intégration reste très faible ; ce qui ne permet pas à la ville de bénéficier de leurs potentialités pour la valorisation du paysage urbain. A ce titre on cite les cas de :

- Oued Beht ; un élément naturel important qui traverse la ville et qui reste marginalisé du fait que la ville lui tourne le dos et n'en profite que pour y jeter des ordures ou pour y écouler les eaux usées affectant automatiquement son écosystème. En conséquence, son image très dégradée et son emprise géographique importante coupant la ville en deux, ajoutée aux différents risques sanitaires, d'inondations et de glissement de terrains en font un élément non grata et tout particulièrement pour les quartiers limitrophes.

- La forêt de Sidi Slimane qui peut constituer un véritable espace d'épanouissement et de dépaysement pour les habitants de la ville, mais qui reste malheureusement toujours exclue d'une intégration avec la ville.

- Les différents ponts et passages à niveaux qui manquent de caractères et de dimension esthétique et qui restent négativement liés à des endroits jugés comme points noirs de la ville.

- La voie ferrée qui constitue une barrière physique pour la population et en plus elle n'offre que des choses négatives pour les quartiers qui la longent dont les risques d'accidents, le bruit fréquent et un paysage minéral désertique. Par conséquent, ces quartiers se trouvent obligés de lui tourner aussi le dos, en offrant aux passagers de la voie ferrée les façades les plus défavorables de leurs habitations.

Par ailleurs et malgré les efforts déployés au niveau de la ville pour son verdissement, on relève un manque flagrant et une déficience en matière des espaces verts structurants ou de projets paysagers profitant des potentialités offertes sur place.



Le plan d'aménagement pour l'accueil du public est un instrument fondamental pour définir la place que doit prendre l'aménagement récréatif parmi l'ensemble des objectifs assignés à la forêt de Sidi Slimane.

Diagnostic préalable au plan d'aménagement récréatif

Carte du contexte territorial de la forêt

Carte des usages et de la fréquentation

Carte des enjeux naturels et sylvicoles

Carte des enjeux paysagers

Formulation du plan d'aménagement d'accueil

Carte de zonage des objectifs d'accueil
du public

Plan de circulation et carte des équipements
récréatifs

Carte des mesures paysagères

Tableau récapitulatif des opérations
programmées

Ce tableau présente les deux étapes de la démarche :

Un diagnostic qui rassemble les informations utiles pour évaluer et localiser le potentiel de la forêt.

Le zonage et le plan d'action programment ensuite les mesures à développer sur 5 à 10 ans.

Certaines cartes pourront être rassemblées sous le même titre dans le cas d'une forêt ou d'un projet peu complexe.

La formulation du plan d'aménagement contient ainsi l'organisation des équipements d'accueil et les actions sylvicoles associées.

La forêt périurbaine constitue un potentiel naturel très important à Sidi Slimane. Elle est cependant exposée à des pressions anthropiques croissantes menaçant son écosystème. Elle exige en conséquence des modes de gestion spécifiques fondés sur des approches participatives favorisant le dialogue entre les différents acteurs.

Recommandations générales:

- Insertion de la forêt dans les circuits touristiques et les parcours des randonnées;
- Promouvoir le tourisme écologique par l'intégration de parcs;
- Éviter la monotonie des paysages, les coupes fortes et chercher une diversité visuelle par le public;

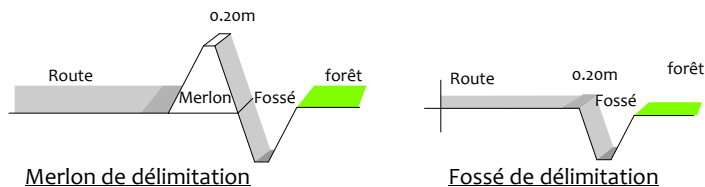
Au sujet de la palette végétale:

- Mettre en valeur et sauvegarder la végétation autochtone ;
- Adopter en permanence une palette végétale diversifiée pour stimuler la biodiversité et briser l'effet de monotonie imposé par l'aménagement mono spécifique d'Eucalyptus;
- Favoriser la plantation et la préservation des espèces autochtones;
- Identifier et éliminer les espèces envahissantes et pionnières.

Au sujet de l'aménagement et mobiliers

L'aménagement doit prévoir:

- Les grandes infrastructures : routes, aires de stationnement, entrées et aires d'accueil en limitant l'accès de la voiture à l'intérieur des forêts



- Les réseaux d'itinéraires destinés aux différents types de promeneurs en faisant usage du terrain naturel ou stabilisé dans le cœur de forêt, empierrées en zone de transition, avec des revêtements de couleur claire en zone d'accueil;
- Renforcement des chemins existants et la mise en place des équipements pour limiter l'érosion dans les secteurs les plus fragiles
- Un mobilier forestier conçu en matériaux résistants aux aléas climatiques et à l'usage massif du public; avec une préférence aux matériaux naturels et rustiques.
- une signalétique adaptée qui accompagne et assure la lisibilité des lieux avec toujours un penchant vers les modèles naturels

Recommandations pour la gestion

- Un mode d'exploitation à faible impact sur le milieu
- Évaluer l'utilisation réelle des équipements afin de les rationaliser
- Encadrer les pratiques malsaines, chez les exploitants et les usagers.
- Entretenir régulièrement les sites d'accueil du public

Principes communs pour l'ensemble du mobilier

Il s'agit d'installer et d'entretenir un mobilier qui s'intègre dans l'ambiance forestière et qui répond aux besoins du public. Il faut veiller à:

- ne pas transformer la forêt en parc en modérant le nombre d'objets mobiliers sur le site forestier
- à développer l'harmonie de style à l'échelle du site forestier et de son identité; même dans le cas de remplacement.
- à supprimer puis remplacer le mobilier dégradé
- Le caractère démontable des équipements d'accueil est recommandé pour les structures situés en site écologique fragile et à fréquentation saisonnière
- avoir la préférence pour l'usage des éléments naturels.

Les types de mobiliers et d'équipements:

- le mobilier de délimitation dont l'objectif est:
 - visualiser et marquer les limites de la forêt
 - empêcher les voitures d'entrer en milieu forestier; canaliser le public vers des portes d'entrée ou des itinéraires précis.
- le mobilier de signalisation dont le but serait dans l'ordre:
 - la sécurité du public
 - l'orientation et le repérage des lieux
 - l'interprétation pédagogique et ludique
- le mobilier d'accueil qui couvre l'ensemble des équipements destinés directement à l'accueil et au confort du public: tables, bancs et poubelles etc

Quelques idées de mobiliers et d'équipements forestiers



Panneaux signalétique et d'information



Panneau d'information



borne signalétique incrusté au sol



Bancs publics



cheminement perforé au sol



Horloge solaire pour animation



jeux en composition de troncs



poubelles groupées en bois

Les travaux de plantation:

- Planter pour obtenir une régénération complète;
- Ne pas introduire d'essences ornementales, non forestières et à connotation de parc urbain, en décalage par rapport à l'effet naturel recherché en forêt;
- Privilégier des essences locales, naturelles et à grande longévité
- Maintenir une plantation en lignes à l'intérieur du bouquet, même si la plantation doit se faire par bouquet, avec des limites non géométriques,
- Allonger l'âge d'exploitabilité des essences à forte croissance
- Développer la diversité des ambiances à diverses échelles :
- En variant la taille des parquets mono-spécifiques
- En favorisant le développement d'un sous-étage en présence d'une unique essence
- En mélangeant 2 ou 3 essences dans certains parquets
- En déclinant le principe des 3 tiers à l'échelle de la forêt et de certaines parcelles

Adopter le principe des trois tiers:

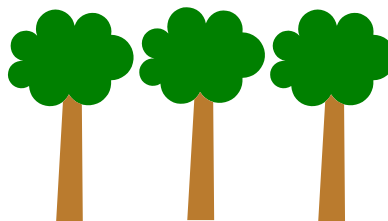
1/3 d'essences à croissance très rapide, permettant de créer rapidement une ambiance forestière

1/3 d'essences à croissance moyenne: pins, caroubier, genévrier...

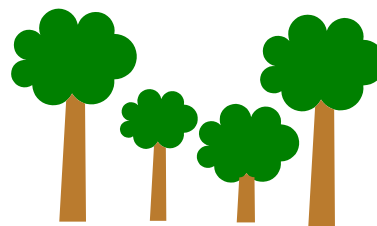
1/3 d'essences à croissance lente: chêne liège, chêne vert, thuya... Les arbres forestiers:

Les traitements sylvicoles et paysagers:

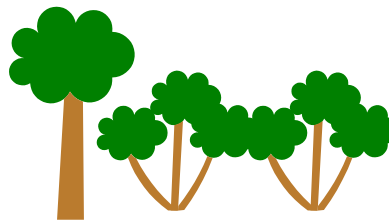
Les forêts associées aux espaces urbains peuvent être des futaies régulières, d'origine naturelle (subéraie, etc) ou issues de plantation (encalyptus, pins, etc) Le taillis y est parfois présent, mais il a souvent évolué vers la futaie souche.



Futaie régulière
le plus fréquent dans la forêt urbaine et périurbaine de plaine



Futaie irrégulière (bosquets et parquets)
à rechercher sur les sites à forts enjeux paysagers, notamment autour des aires d'accueil



Taillis et futaie en mélange
offre une richesse paysagère liée à la présence d'arbres de futaie dominant en mélange un sous étage feuillu.

ESSENCES A CROISSANCE RAPIDE



Eucalyptus



Acacia



Peuplier

ESSENCES A CROISSANCE MOYENNE



Pin



Caroubier



Genévrier

ESSENCES A CROISSANCE LENTE



Chêne liège



Chêne vert



Thuja

ESPECES FIXATRICES DU SOL



Acacia vestita



Acacia cyclops



Acacia mollissima



Atriplex halimus



Retama raetam



Retama monosperme

FICOÏDES ET COUVRE-SOL



Cynodon santa ana



Alchemilla mollis



Epimedium



Carpobrotus acinaciformis



Zoysia tenuifolia



Galium odoratum



Thymus praecox



Diathus



Campanula poscharskyana

OUED BEHT ET LES BERGES PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

Les objectifs :

- Protéger l'Oued Beht contre l'érosion et la pollution (solide et liquide)
- Réinvestir et intégrer l'Oued Beht dans le paysage urbain de la ville de Sidi Slimane.
- Créer une coulée verte à l'intérieur de la ville.

Les actions :

- Protéger Oued Beht contre l'érosion par l'association des techniques mécaniques et des techniques de génie végétal.
- Interdire le jet des déchets ménagers et des déblais sur les berges de l'Oued.
- Intégrer l'agriculture urbaine dans la coulée verte.
- Protéger les vues sur l'Oued Beht.
- Privilégier un traitement paysager des ponts et passerelle comme étant des ouvrages d'arts remarquables et des repères urbains.
- Encourager les activités qui y sont liées (balade en vélo, promenade à pied, circuit équestre, etc.)
- Aménager une corniche le long de la rive droite de Oued Beht.



Les végétaux recommandés :

Le choix de la palette végétale sur les rives d'Oued Beht doit répondre aux critères suivants :

Un minimum d'entretien vu la sensibilité du site, la résistance à la sécheresse et à la salinité, une compatibilité variétale et spécifique avec l'environnement de passage, qualité ornementale,

Les végétaux recommandés :

Arbres

Jacaranda mimosifolia, Grévillea robusta, Acacia vestita, Acacia cyanophylla, Acacia cyclops, Acacia decurrens (mollissima), Acacia gummifera, Acacia monspessulanum, Albizia julibrissin, Cupressus atlantica, Cupressus macrocarpa, Cupressus s. "stricta", Eucalyptus gomphocephala, Eucalyptus occidentalis, Eucalyptus robusta, Myoporum laetum, Olea europea, Olea oleaster, Parkinsonia aculeata, Phytolacca dioica, Pinus canariensis, Pinus halepensis, Pinus pinaster, Pinus pinea, Pistacia atlantica, Tamarix africana, Tamarix aphylla.

Palmiers

Phoenix dactylifera, Phoenix canariensis, Chamaerops humilis, Erythea edulis, Washingtonia filifera, Washingtonia robusta.

Arbustes

Pittosporum tobira, coprosma lucida, Callistemon citrinus, Atriplex numularia, Atriplex halimus, cassia alata, cassia corymbosa, cestrum nocturnum, Vitex agnus-cactus

OUED BEHT ET LES BERGES PRESCRIPTIONS GENERALES



Exemple d'aménagement paysager des berges de l'Oued Beht avec promenades et aires de stationnement



LES ARBRES



Eucalyptus



Acacia



Jacaranda



Grévillea



Albizia



Pinus canariensis

LES PALMIERS



Phoenix canariensis



Erythea edulis



Washingtonia filifera

LES SENTIERS RURAUX PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

Les objectifs :

- Intégrer un réseau de sentiers ruraux dans le paysage périurbain de la ville de Sidi Slimane ;
- Promouvoir le tourisme écologique.
- Mettre en valeur le patrimoine agricole et forestier de Sidi Slimane.
- Améliorer l'attractivité touristique de la ville de Sidi Slimane à travers le patrimoine rural.
- Sensibiliser les habitants de la ville de Sidi Slimane sur l'importance du patrimoine agricole et sur l'importance de la biodiversité dans l'équilibre des écosystèmes.

Les actions générales :

- Identifier et valoriser les itinéraires touristiques : signalétique spécifique, points de vue sur l'Oued/ la ville/ le site archéologique 'Righa', gestion paysagère et écologique des emprises, plantations, etc... ;
- Intégrer le réseau des sentiers dans le paysage périurbain ;
- Aménager un sentier-randonnée paysager longeant l'Oued Beht vers le site archéologique et médiéval "Righa";
- Pérenniser les plantations d'alignement et les haies défensives en lien avec les dispositifs de sécurité, de gestion et de valorisation paysagère;
- Installer un système de signalisation pour guider les visiteurs dans leurs cheminements ;
- Elaborer un guide de randonnée à travers le paysage de la plaine;
- Promouvoir le tourisme écologique et rural par l'autorisation d'auberges et de gîtes.

Les actions paysagères :

- Réalisation d'un topoguide qui comprendra des indications cartographiques, culturelles, patrimoniales et touristiques ;
- Créer une signalétique avec un support cartographique affiché à chaque départ de sentiers principaux;
- Créer des fiches de présentation des itinéraires pédestres ;
- Sensibiliser les agriculteurs sur l'importance économique des chemins de promenades qui sont parfois leurs sentiers parcellaires et sur l'importance de la sécurisation de ses sentiers et leurs entretiens .



Exemple d'une palette végétale dans les sentiers :

Les principales espèces ornementales fixatrice du sol

Acacia vestita, Acacia cyanophylla, Acacia cyclops, Acacia mollissima, Atriplex halimus, Atriplex nummelarea, Retama raetam, Retama monosperma,

Les principales espèces portes graines (favorables à la sauvegarde de la biodiversité):

Acacia horrida, Acacia vestita, Acacia cyanophylla, Acacia cyclops, Acacia mollissima.

Ficoïdes et couvre-sol

Carpobrotus acinaciformis, Zoysia tenuifolia, Cynodon Santa Ana, Alchemilla mollis, Campanula poscharskyana, Dianthus (oeillets), Epimediums, Galium odoratum, Thymus praecox 'coccineus'

LES SENTIERS RURAUX PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES



Exemples de panneaux de communication



Modèle de chemin qui s'intègre et respecte l'écosystème forestier.



Exemple d'un sentier aménagé traversant une zone humide



Acacia horida



Retama raetam



Acacia vestita



Retama Monosperma



Atriplex halimus



Atriplex nummelarea

LE COULOIR FERROVIAIRE PRESCRIPTIONS GENERALES

Les objectifs :

- Intégrer le couloir ferroviaire dans le paysage urbain et périurbain ;
- Atténuer l'impact environnementale et écologique de la voie ferrée comme obstacle artificiel ;
- Améliorer l'attractivité touristique de la ville de Sidi Slimane via des interventions pertinentes sur la traversée ferroviaire ;
- Améliorer la façade de la ville donnant sur la voie ferrée ;
- Rendre le couloir ferroviaire une réserve de biodiversité pour la ville et l'espace périurbain ;
- Faire de la gare de Sidi Slimane un endroit agréable et verdoyant.

Les actions :

- Nettoyer le couloir ferroviaire et interdire le jet d'ordures et l'investissement clandestin du couloir ;
- Intégrer les façades urbaines et le mur ONCF dans le paysage urbain via un traitement chromatique ;
- Végétaliser les talus et planter des arbres d'alignement séquencés pour embellir le couloir ferroviaire et protéger le sol contre l'érosion ;
- Dans le périmètre périurbain, privilégier des clôtures transparentes (fil de fer ou muret) pour donner des vues sur les paysages emblématiques agro-forestiers ;
- Planter des haies de protection dans le périmètre urbain pour renforcer la sécurité du couloir ferroviaire ;
- Réaménager des espaces verts devant la gare ferroviaire de Sidi Slimane ;
- Créer des canaux souterrains pour favoriser le flux de biodiversité surtout dans la forêt d'eucalyptus.
- Créer davantage de passerelle pour diminuer l'impact de la coupure engendrée par la traversée ferroviaire ;



Exemple d'un traitement paysager (végétal et chromatique)



Coupe illustrant la fixation d'un talus ferroviaire par des plantes grasses, des ficoïdes et des plantes rustiques

LE COULOIR FERROVIAIRE PRESCRIPTIONS GENERALES



Etat des façades sur le couloir ferroviaire

Traitement chromatique des façades sur le couloir ferroviaire



Les objectifs:

- Intégrer la route nationale RN4 dans le paysage périurbain de Sidi Slimane comme étant la principale desserte où s'articulent les entrées de la ville.
- Atténuer l'impact environnementale et écologique de la route nationale comme obstacle artificiel;
- Améliorer l'image de la ville de Slimane par une valorisation de son cadre périurbain avec des interventions paysagères le long de la traversée de la route en profitant des potentialités offertes ;

Actions d'ordre paysager:

Arbres d'alignement Accompagner la traversée urbaine par des alignements de part et d'autre

L'écran végétal Prévoir un écran végétal au passage devant la décharge publique

L'identité de la région Les plantes doivent refléter l'identité régionale et s'intégrer dans le paysage

Variété saisonnière User la plantations saisonnière en quête d'une dynamique de couleurs et de formes

Promenade paysagère Les aires de repos pourront être le lieu de départ de promenades paysagères ;

Piste cyclable Profiter des larges emprises de la RN4 pour aménager des pistes cyclables.

Espaces délaissés Utiliser ces espaces et les bords de la voie pour planter des arbres et créer des massifs ;

Actions d'ordre environnemental:

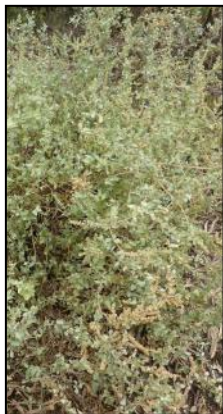
- Assurer la continuité écologique dans le but d'intégrer cette infrastructure dans le paysage périurbain;
- Créer des couloirs sous la voie pour assurer le flux de la biodiversité;
- Protéger les talus routiers de l'érosion avec des traitements de génie végétale pour préserver la biodiversité;

Autres actions

- Une communication sur le paysage agro-forestier de Sidi Slimane serait nécessaire ;
- Pour tout projet, il est nécessaire de s'entourer de professionnels aux compétences adaptées.
- Renforcer le signalétique pour une meilleure sécurité routière;



LES ESPECES ORNEMENTALES



Atriplex halimus



Acacia vestita



Acacia cyanophylla



Parkinsonia aculeata



Retama retam



Retama monosperma

FICOÏDES ET COUVRE-SOL



Galium odoratum



Alchemilla mollis



Dianthus



Carpobrotus acinaciformis



Campanula poscharskyana



Galium

LES ENTREES DE LA VILLE PRESCRIPTIONS GENERALES

Les actions :

- Utiliser les espaces délaissés et les bords de voie pour planter des arbres et créer des massifs.
- Personnaliser l'entrée de la ville par des aménagements particulier (Ronds point et squares):
 - ⇒ Doter l'entrée de la zone industrielle et le souk hebdomadaire d'un aménagement végétal pour atténuer leur impact visuel et environnemental ;
 - ⇒ Marquer l'entrée des zones des nouveaux lotissements par un traitement minéral et végétal adéquat en liaison avec l'identité de la région et le principe de complémentarité et de continuité.
- Inciter les propriétaires privés à planter dans leurs parcelles.
- Créer un espace « piétons – vélos » d'un côté de la voie, accompagné par des plantations d'ombre et d'agrément.
- L'axe principal, la RN4, doit avoir un traitement paysager planté et séquencé.
- Les giratoires doivent avoir un aménagement identitaire.
- Les végétaux peuvent en effet être utilisés de façon saisonnière ou événementielle et apporter une dynamique de couleurs et de formes changeantes au cours des saisons.

Palette végétale proposée pour les entrées de la ville de Sidi Slimane :

Arbres :

Brachychiton acerifolius, Cupressus sempervirens stricta, Ceratonia siliqua, Cercis siliquastrum, Ficus laevigata, Schinus molle, Melia azedarach.

Palmiers:

Washingtonia robusta, Whashingtonia filifera, Chamaerops humilis, Phoenix canariensis, Phoenix dactilifera.

Arbustes :

Pistacia lentiscus, Gnaphalium, Cistus villosus, callistemon leavis, Callistemon rigidus, Perovskia, Teucrium fruticans, Retama retam, Retama monosperma, Attriplex halimus.

Plantes à fleurs et vivaces :

Agapanthus umbellatus, Ageratum, Alternantera, Armeria maritima, Anthemis, Asparagus, Asteriscus, Brachycum, Campanula portenschlagiana, Célosie, Chrysentheme, Cineraire, Coprosma, Lavandula sp., Impatiens, Verveine décorative, Choux d'ornement.

Les principales espèces ornementales fixatrice du sol :

Acacia vestita, Acacia cyanophylla, Acacia cyclops, Acacia mollissima, Atriplex halimus, Atriplex numelarea, Retama retam, Retama monosperma, Parkinsonia aculeata.

Les principales espèces portes graines (favorables à la sauvegarde de la biodiversité) :

Acacia horrida, Acacia vestita, Acacia cyanophylla, Acacia cyclops, Acacia mollissima

Ficoïdes et couvre-sol:

Carpobrotus acinaciformis, Zoysia Tenuifolia, Cynodon Santa Ana, Alchemilla Mollis, Campanula poscharskyana, Dianthus (oeillets), Epimediums, Galium odoratum, Thymus praecox 'coccineus'

LES ENTREES DE LA VILLE PRESCRIPTIONS GENERALES

Exemple d'aménagement de l'entrée de la ville de Sidi Slimane sur la route nationale RN4. Une piste cyclable qui longe la route avec un traitement paysager accompagnant l'alignement de platane et des talus végétalisés par semi hydraulique pour un drainage optimisé des eaux pluviales.



Exemple d'aménagement de l'entrée de la ville de Sidi Slimane sur l'avenue Mohamed V :

Le traitement paysager est constitué essentiellement d'un alignement de platane avec des massifs fleuris pour accompagner la promenade piétonne.



ARBRES



Brachychiton



Platane



Cercis



Ceratonia



Ficus



Melia

PALMIERS



Phoenix canariensis



Erythea edulis



Washingtonia filifera

LE CENTRE VILLE

PRESCRIPTIONS GENERALES

Les actions :

- Organiser les activités commerciales ;
- Intégrer des aménagements paysager au centre-ville ;
- Intégrer des équipements publics dans le paysage urbain ;
- Mettre à niveau la qualité paysagère de la voirie au sein du centre-ville ;
- Préserver et pérenniser le patrimoine végétal de valeur historique et esthétique du centre-ville ;
- Réaménager la place publique en face de la préfecture et l'intégrer dans le paysage du centre-ville ;
- Faire du centre-ville un espace agréable et organisé de référence pour l'ensemble de la ville ;
- Aménager des espaces de stationnements loin de l'avenue principal et renforcer la signalétique ;
- Délocaliser les activités ambulantes ;
- Encourager la plantation des terrasses et les murs végétaux ;
- Faire des berges de l'Oued Beht un espace vert central de la ville de Sidi Slimane ;
- Relier le centre-ville avec les berges de l'Oued Beht ;
- Protéger les vues dans le centre-ville par l'organisation et l'encadrement de l'affichage publicitaires et l'enterrement des lignes électriques.

Palette végétale proposée pour le centre-ville de Sidi Slimane :

Arbres :

Jacaranda mimosifolia, Gréviellea robusta, Acacia vestita, Acacia cyanophylla, Acacia cyclops, Acacia decurrens (mollissima), Acacia gummifera, Acacia monspessulanum, Albizia julibrissin, Cupressus atlantica, Cupressus macrocarpa, Cupressus s. "stricta", Eucalyptus gomphocephala, Eucalyptus occidentalis, Eucalyptus robusta, Myoporum laetum, Olea europea, Olea oleaster, Parkinsonia aculeata,

Palmiers :

Archonhopheonix alexandreae, Butia capitata, Cycas revoluta, Cocos, Livistonia australis, Livistonia saribus, Phoenix reclinata, Pritchardia hillebrandii, Roystonea, Washingtonia robusta, Whashingtonia filifera, Chamaerops humilis, Phoenix canariensis, Phoenix dactilifera, Sabal palmeto, Trachycarpus fortunei.

Arbustes:

Acalypha wilkesiana, Acalypha mosaica, Bougainvillea, Coprosma repens, Dodonaea viscosa purpurea, Hibiscus rosa senensis, Myoporum laetum, Lantana camara, Pumbago capensis, Rosier grim pant, Rosmarinus officinalis, Spartium junceum, Abelia grandiflora, Buxus, Carissa grandiflora, Euonymus japonicus, Justicia paciflora, Laurus nobilis, Myrthus communis, Pittosporum tobira, Polygala myttifolia, Punica granatum var.nana, Solanum rantonetii, Vironique, Pistacia lentiscus, Gnaphalium, Cistus villosus, callistemon leavis, Callistemon rigidus,.

Plantes à fleurs et vivaces :

Ageratum, Agania, Agapanthus umbellatus, Ageratum, Alternantera, Armeria maritima, Anthemis, Asparagus, Asteriscus, Brachycum, Campanula portenschlagiana, Célosie, Chrysentheme, Cinaire, Coprosma, Lavandula sp., Impatiens, Verveine décorative, Choux d'ornement .

ARBRES



Jacaranda



Platanus



Cercis



Olea europea



Ficus



Populus

PALMIERS



Butia



Cocos



Livistonia



Phoenix canariensis



Erythea edulis



Washingtonia filifera

LES ALIGNEMENTS ET LES ALLEES URBAINES PRESCRIPTIONS GENERALES

La palette végétale recommandée:

Arbres :

Jacaranda mimosifolia, Gréviellea robusta, Acacia vestita, Acacia cyanophylla, Acacia cyclops, Acacia decurrens (mollissima), Acacia gummifera, Acacia monspessulanum, Albizia julibrissin, Cupressus atlantica, Cupressus macrocarpa, Cupressus s. "stricta", Eucalyptus gomphocephala, Eucalyptus occidentalis, Eucalyptus robusta, Myoporum laetum, Olea europea, Olea oleaster, Parkinsonia aculeata, Phytolacca dioïca, Pinus canariensis, Pinus halepensis, Pinus pinaster, Pinus pinea, Pistacia atlantica, Tamarix africana, Tamarix aphylla .

Palmiers :

Phoenix dactylifera, Chamaerops humilis, Erythea edulis, Washingtonia filifera, Washingtonia robusta

Arbustes :

Pittosporum tobira, coprosma lucida, Callistemon citrinus, Atriplex numularia, Atriplex halimus, cassia alata, cassia corymbosa, cestrum nocturnum, Vitex agnus-cactus

Les actions :

Les espaces de stationnement

- Favoriser au maximum les espaces perméables;
- Les aires de stationnement devront s'intégrer à leur environnement notamment par des plantations d'accompagnement.
- Au-delà de 20 places de stationnement, des écrans végétaux plantés d'arbres doivent être aménagés autour des aires de stationnement. En outre, celles-ci doivent être divisées par des rangées d'arbres ou de haies vives afin tout à la fois d'en améliorer l'aspect et d'en réduire les nuisances;

Plantation des alignements:

Les arbres d'alignements ont trois fonctions principales :

- Renforcer les axes.
- Procurer un ombrage pendant les périodes de chaleur.
- Embellir les espaces minéraux que représentent les chaussées, les espaces de stationnement, les trottoirs et les façades des bâtiments.

Plantation et entretien des arbres

- Des arbres bien venus (18/20 - 25/30) pour éviter le vandalisme
- Des fosses de plantation soignées : min. 6 m³ de mélange terreux adapté
- Des arbustes tapissant ou du mulching pour protéger du piétinement
- Des bandes de jute pour protéger des forts écarts de températures en saisons.
- Un arrosage suivi pendant 2 ans
- Les haies doivent être taillées aux hauteurs (2 mètres) et ne pas empiéter sur la voie publique.
- Les propriétaires sont tenus de couper jusqu'à une hauteur de 4,50 m au-dessus du niveau de la chaussée toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.

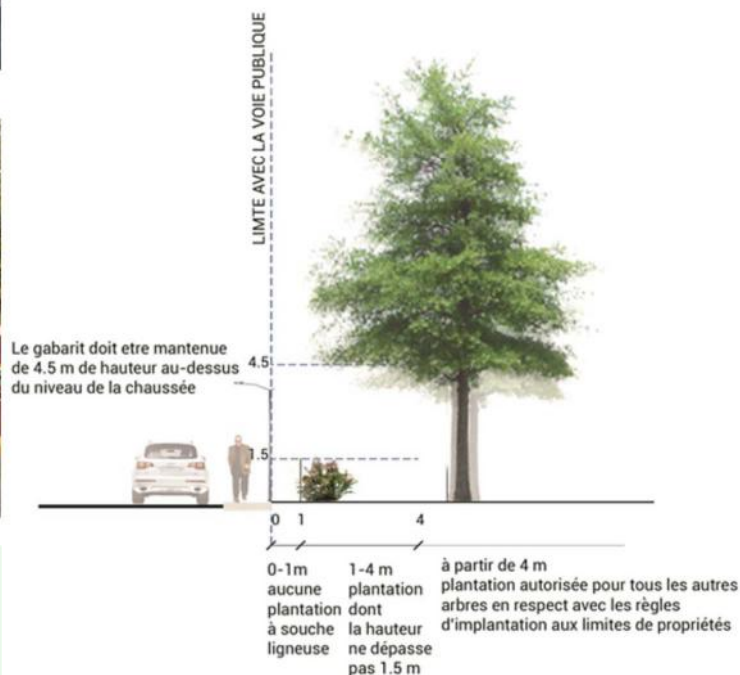
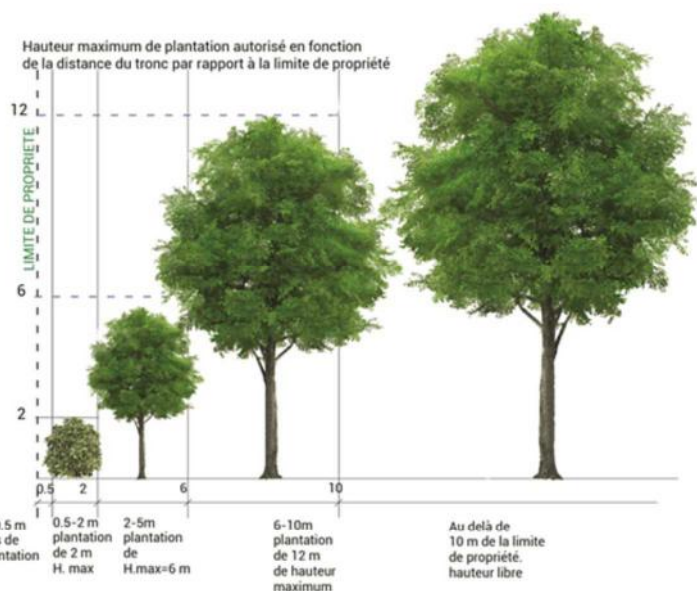
LES ALIGNEMENTS ET LES ALLEES URBAINES PRESCRIPTIONS GENERALES



Exemple d'aménagement de l'avenue Hassan II



Il faut éviter les essences qui ont un trop grand développement, en particulier dans les voies étroites car ils occultent les façades, ce qui oblige à des tailles très fréquentes qui peu à peu affaiblissent les végétaux (maladies, parasites...). De plus ils sont difficiles à disposer régulièrement dans les voies encombrées de réseaux.



ARBRES



Myoporum



Platanus



Cercis



Parkinsonia



Tamarix



Populus

PALMIERS



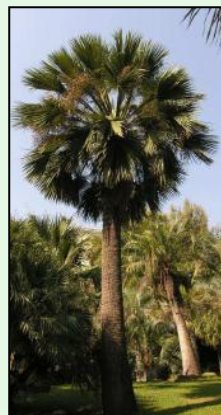
Washingtonia



Chamaerops



Phoenix



Erythea edulis



Washingtonia

LES ESPACES PLANTES PRESCRIPTIONS GENERALES

Les actions :

- Inscrire l'ensemble des espaces verts et les places publiques dans un circuit touristique et un parcours paysager de la ville;
- Ouvrir les jardins et les parcs sur l'espace urbain ;
- Le choix de la palette végétale doit prendre en considération l'identité paysagère de la ville, son histoire, le besoin des usagers,
- Aménager des places et jardins pour compenser le manque de surfaces libres susceptibles d'accueillir des espaces verts dans les quartiers denses.
- Inscrire les allées urbaines dans un circuit paysager global.

La palette végétale recommandée :

Arbres

Jacaranda mimosifolia; Gréviellea robusta; Acacia vestita, Acacia cyanophylla, Acacia cyclops, Acacia decurrens (mollissima), Acacia gummifera, Acacia monspessulanum, Albizia julibrissin, Cupressus atlantica, Cupressus macrocarpa, Cupressus s. "stricta", Eucalyptus gomphocephala, Eucalyptus occidentalis, Eucalyptus robusta, Myoporum laetum, Olea europea, Olea oleaster, Parkinsonia aculeata, Phytolacca dioïca, Pinus canariensis, Pinus halepensis, Pinus pinaster, Pinus pinea, Pistacia atlantica, Tamarix africana, Tamarix aphylla.

Palmiers

Phoenix dactylifera, Chamaerops humilis, Erythea edulis, Washingtonia filifera, Washingtonia robusta.



Exemple d'aménagement d'une place publique



Les ouvrages et batiments techniques doivent bénéficier de plus d'intérêt en ce qui concerne leurs aspects esthétiques pour en faire des repères urbains.
D'autres équipements nécessitent par ailleurs qu'ils soient cachés ou dissimulés dans le paysage de Sidi Slimane.

Equipements à valoriser dans le paysage de Sidi Slimane

Les différents ponts sur Oued Beht et sur la voie ferrée sont à valoriser par leur restauration en priorité aux entrées et centre de la ville.



Les chateaux d'eau qui peuvent intégrer d'autres fonctions comme supports de communication et aussi jouer un rôle de repères urbains de jour ou de nuit



Les postes de transformation électrique favorables à une intégration comme supports à des graffitis ou panneaux d'affichage et de communication



Les murs de soutènement ou de clôture importants en pensant les utiliser comme supports de communication ou d'embellissement du paysage urbain.



Equipements ou installations à cacher du paysage de Sidi Slimane

Les différents réseaux de desserte électriques ou téléphoniques doivent être encastrés



Les antennes normales ou paraboliques qui doivent être installées en terrasses en profitant des solutions technologiques adoptées pour ce genre d'installation.



Les conteneurs des ordures doivent être placés dans des endroits qui leur sont dédiés et éviter les grandes artères.



INTEGRATION PAYSAGERE LES ACTIVITES ECONOMIQUES

Plusieurs activités économiques à Sidi Slimane et tout particulièrement celles s'exerçant d'une manière informelle ont un impact direct sur le paysage. Pour certaines, l'insertion dans le paysage est inconvenable et pour d'autres, elles échappent totalement à la possibilité de contrôle par les autorités. Il est donc primordial de penser à l'intégration de ces activités d'une manière valorisante au paysage d'accueil et de leur instaurer des règles d'établissement dans le paysage urbain de la ville .

Normalisation des occupations des activités

- Délocaliser les activités nuisantes vers des sites dédiés et veiller à leur groupement selon les spécifications de chaque corps de métier.



- Transférer le souk hebdomadaire vers un emplacement périurbain et le doter des équipements annexes tels que les stations de taxis, les parkings et des espaces verts.

- Exiger un standard limite pour l'ensemble des équipements et occupations commerciales donnant sur le domaine public.

- Uniformiser le mobilier pour les marchants ambulants, tout en veillant à leur confier une image valorisante dans le paysage urbain .

- Prévoir des emplacements aménagés dédiés pour les grands et les petits taxis ;

- contrôler le niveau de pollution causée par les différentes activités.

Règles de gestion des activités

- Limiter les étalages des commerciaux hors des limites des locaux.



- Interdire la présence des marchants ambulants sur les artères et les zones importantes ou sensibles de la ville



- Penser à organiser le commerce ambulant dans des zones dédiées ou des tranches horaires prédéfinies dans la perspective de limiter leur présence informelle.

- Renforcer et organiser le système de collecte des déchets solides dans les sites et les environs des activités commerciales. Nous citons à titre d'exemple le souk hebdomadaire où nous recommandons d'installer une plateforme de compostage et de lombricompostage

- Instaurer un système de contrôle permanent des activités économiques dans leur aspect paysage.

La gestion du paysage est une action durable dans l'espace et le temps. Elle nécessite obligatoirement:

**Le pilotage du projet
La vision et une stratégie ,
L' évaluation des expériences et des résultats.
et l'adhésion de tous les acteurs dont les habitants ;**

Pilotage du projet

- La mise en place d'une entité locale comme chef de file pour la promotion et la gestion du paysage à la ville de Sidi Slimane
- la mise en place d'un cadre de concertation et d'échange faisant appel à la participation de l'ensemble des acteurs et des intervenants dans le paysage à Sidi Slimane.

Evaluation des expériences

- La gestion du projet est une expérience dynamique dans le temps et l'espace. Plusieurs facteurs de nature socio-économique, environnementale, technique etc peuvent interagir pour réussir ou condamner un projet. De même le progrès technologique et la recherche scientifique peuvent être des éléments d'amélioration . Il est donc impératif d'évaluer les différentes expériences pour en tirer profit pour les projets futurs.

definition d'une vision et d'une stratégie

- Elaboration d'une stratégie locale à court, moyen et long termes pour la promotion et l'entretien du paysage à Sidi Slimane
- Se doter des compétences humaines en la matière de conception et d'entretien du paysage et des moyens matériels et financiers proportionnels à la mission dévolue à l'entité de gestion.
- Définir les priorités dans le cadre d'un projet global en fonction des moyens disponibles et du niveau de performance.

Participation de la population

- Définir les besoins propres à la population concernée en évaluant les enjeux économiques et les enjeux environnementaux
- programmer des actions de sensibilisation et d'éducation au paysage auprès du grand public et en particulier les scolaires
- Le développement de partenariat avec la société civile autour des projets de valorisation du paysage à Sidi Slimane
- l'enquête de satisfaction et l'identification des nouvelles attentes de la population.

La **gestion technique** est l'ensemble des choix techniques et procédés garantissant le résultat optimal avec une rationalisation des moyens et du temps dans l'exercice des différentes opérations afférentes à la création et l'entretien du paysage. Elle nécessite :

**une bonne connaissance du sujet à traiter
et un suivi des progrès scientifiques et technologiques qui en sont associés.**

les bons usages paysagers

limiter l'utilisation des pesticides par le recours aux techniques alternatives moins nocives et sélectives

Privilégier un fauchage tardif pour augmenter la résistance du gazon, et inciter les insectes pollinisateurs à s'installer ;

Eviter la tonte sévère En effet une tonte classique divise par deux le nombre d'espèces d'insectes auxiliaires.

Le paillage des massifs limite la pousse des végétaux indésirables (paillage en écorce de bois, gravier...).

Choix d'espèces locales dits autochtones qui s'adaptent naturellement aux conditions du milieu;

Recyclage compostage des déchets verts;

Réensemencement privilégier le réensemencement des graines.

Recommandation pour 4 niveaux d'entretien différencié

niveau 1 Espaces maîtrisés avec un entretien très bien soigné.
Nature est très maîtrisée, gazons tondu fréquemment, allées sans plantes spontanées.

niveau 2 Espaces récréatifs dont l'entretien dépend de l'usage . Coupe relevée et moins fréquente des gazons. Enherbement maîtrisé dans les allées et les aires de jeux.

niveau 3 Espaces rustiques où l'entretien est extensif. Coupe haute et peu fréquente, taille paysagère pour les arbustes, tolérance des plantes spontanées dans les aires sablées et les allées.

niveau 4 Espaces naturels avec un entretien d'accompagnement
Le jardinier accompagne la nature et intervient uniquement pour assurer la sécurité , nettoyer, et rajeunir la végétation.

REHABILITATION DE LA DECHARGE PRESCRIPTIONS GENERALES

Les objectifs

- Atténuer l'impact environnementale de la décharge incontrôlée ;
- Créer un espace récréatif qui s'inscrit dans le circuit paysager

périurbain de la ville de Sidi Slimane ;

- Protéger les écosystèmes voisins.

Les actions

- Aménager un parc urbain de loisir qui va compléter l'aménagement de la forêt périurbaine de Sidi Slimane et ainsi le circuit paysager périurbain ;
- Faire de ce lieu un espace éducatif et de sensibilisation ;
- Adopter une approche participative pour faire engager le tissu associatif et les écoles dans la gestion et l'animation du parc ;
- Animer le parc par des activités et des événements ;
- Pour enfuir les déchets, le terrain doit être remblaié pour constituer une sorte de belvédère ;
- L'aménagement en belvédère devrait briser la monotonie du paysage de plaine de Sidi Slimane et va permettre l'installation des points de vue intéressants sur toute la plaine.

Les végétaux recommandés

Le choix de la palette végétale dans les jardins et les parcs doit répondre aux critères suivants :

Exigence moyenne en matière d'entretien, économie en eau, meilleur qualité esthétique, diversité spécifique pour améliorer la biodiversité, identité paysagère et histoire de la ville.

La palette végétale recommandée :

Arbres

Jacaranda mimosifolia; Gréviellea robusta; Acacia vestita, Acaciacyanophylla, Acacia cyclops, Acacia decurrens (mollissima), Acacia gummifera, Acacia monspessulanum, Albizia julibrissin, Cupressus atlantica, Cupressus macrocarpa, Cupressus s. "stricta", Eucalyptus gomphocephala, Eucalyptus occidentalis, Eucalyptus robusta, Myoporum laetum, Olea europea, Olea oleaster, Parkinsonia aculeata, Phytolacca dioïca, Pinus canariensis, Pinus halepensis, Pinus pinaster, Pinus pinea, Pistacia atlantica, Tamarix africana, Tamarix aphylla.

Palmiers

Phoenix dactilifera, Chamaerops humilis, Erythea edulis, Washingtonia filifera, Washingtonia robusta.

Arbustes

Pittosporum tobira, coprosma lucida, Callistemon citrinus, Atriplex numularia, Atriplex halimus, cassia alata, cassia corymbosa, cestrum nocturnum, Vitex agnus-cactus.

Couvre sol, graminées et liane

Ficoïdes, Ajuga bleu, Sipa, Generium, Pennicetum, Aloe ciliaris, Lonicera japonica, Wisteria floribunda, Wisteria sinensis, Wisteria sinensis alba, Jasminum officinalis, Rosa spectabilis, Hedere helix, Tecomaria capensis, Plumbago capensis, Trachylopernum jasminoides.

Les principales orientations paysagères touchent les éléments naturels pour leur intégration dans les milieux urbain et périurbain de la ville de Sidi Slimane, la composition paysagère à travers les aspects technique, environnemental et ornementale et la prise en charge du développement durable.

La protection des zones paysagères périphériques de la ville de Sidi Slimane contre les influences internes et externes.

Cibler et nuancer le traitement paysager et en particulier le long des traversées et au niveau de certains sites emblématiques .

L'urbanisation de la ville de Sidi Slimane doit s'opérer d'une manière écologique dans son environnement naturel.

Répondre à l'efficacité énergétique et au développement durable à travers le choix des espèces végétales et des mobiliers urbains.

L'ensemble des éléments naturels doivent s'intégrer harmonieusement dans l'espace urbain de la ville de Sidi Slimane.

Des points noirs à faire débarrasser de certaines zones sensibles de la ville

Renforcer la trame verte dans la ville en touchant l'ensemble de l'agglomération .

Diversifier le traitement paysager de sorte à éviter la monotonie et de refléter des ambiances saisonnières .

1- La valorisation de la périphérie de la ville de Sidi Slimane

- La confirmation du statut agricole des zones périphériques en veillant contre l'urbanisation clandestine
- la rationalisation du périmètre urbain de la ville dans des limites objectives
- Le contrôle de la décharge publique qui affecte négativement l'environnement et le paysage péri urbain
- La valorisation de la périphérie par des activités vertes .

2-L'intégration écologique de la ville dans son environnement naturel.

- La protection des eaux souterraines et superficielles contre les causes de pollutions
- La protection de la qualité de l'air contre toute sorte de pollution
- La protection de la qualité des rives d'Oued beht par le recours aux techniques de stabilisation et de protection .
- La protection du patrimoine vert à l'intérieur du périmètre urbain.

3- S'approprier l'ensemble des éléments naturels dans l'espace urbain de la ville

Il y a lieu de :

- Drainer oued Beht le long de sa traversée urbaine de sorte à éviter tout incident lié aux périodes de crues.
- Eviter de planter les arbres à risques sanitaires (allergies) ou techniques (grosses racines ou couronnes surdimensionnées) :

4- concernant le renforcement de la trame verte dans la ville :

- élargir la trame verte sur l'ensemble de la ville en s'adaptant à la structure et à la morphologie des différents tissus
- faire des berges d'oued Beht un potentiel pour combler le besoin en espaces verts et répondre à la recommandation minimale de 10m²/habitants.

Recommandations

Paysagères

5- Hiérarchiser, cibler et nuancer le traitement paysager,

- Les traversées principales de la ville dont la voie ferrée.
- Les berges d'Oued Beht
- Les équipements publics
- Les jardins et alignements existants
- Les ponts sur Oued Beht

6- pour l'efficacité énergétique et le développement durable :

- Faire le choix des plantes adaptables au climat de la région, faciles à entretenir et peu consommatrices en eau.
- Adopter un système d'arrosage contrôlé et différencié.
- Favoriser les traitements préventifs, le recours aux traitements bio , et traitements du déchet vert.

7- des points noirs à faire débarrasser

- La délocalisation des activités polluantes ou nuisibles au paysage dans des zones dédiées
- Le redéploiement des poubelles et conteneurs en dehors des zones d'intérêt urbain ou paysager.
- L'encadrement des comportements négatifs de la population envers le paysage
- Une gestion efficace de l'espace public et les fronts bâtis

8- diversifier le traitement paysager par :

- La création de circuits paysagers à l'intérieur et à l'extérieur de la ville
- Faire usage des qualités de l'eau dans le traitement paysager
- Le développement des activités de détente et sportive en plein air
- l'intégration de l'éclairage extérieur pour des mises en scènes nocturnes.